

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987 - 1988

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 décembre 1987

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée dans la région des Caraïbes du 3 au 15 septembre 1986.

Par MM. Pierre MATRAJA, Paul ROBERT,
et Michel ALLONCLE

Sénateurs

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Pierre Matraja, Michel d'Aillières, Emile Didier, vice-présidents ; Jean Garcia, Jacques Centon, Michel Alloncle, Guy Cabanel, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Becart, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Michel Caldaguès, Jean Chamant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Claude Estier, Maurice Faure, Louis de la Forest, Gerard Gaud, Philippe de Gaulle, Michel Giraud, Jacques Golliet, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Christian de La Malène, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Langequeue, Philippe Madrelle, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Michel Moreigne, Jean Natali, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Emile Tricon, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

**Caraïbes - Guyane - Martinique - Guadeloupe
Espace - Service militaire - Haïti**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PREMIERE PARTIE : LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS	6
A - La présentation du Centre Spatial Guyanais	7
- le choix du site	7
- les entités présentes au C.S.G.	8
- le partage des responsabilités de gestion	9
- les missions du C.S.G.	9
1°) Soutien logistique	9
2°) Suivi des véhicules spatiaux	10
3°) Sécurité des personnes et des matériels	10
- les effectifs et le budget du C.S.G.	10
B - La visite des installations	12
1°) Le bâtiment Jupiter	12
2°) Les pas de tir ELA 1 et ELA 2	12
C - Le Centre spatial de Kourou dans le contexte guyanais	15
1°) L'impact du Centre Spatial sur l'économie de la Guyane	15
2°) La sécurité au centre spatial	17
SECONDE PARTIE : LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE	21
A - L'institution du service militaire adapté dans le contexte des Antilles-Guyane	22
1°) Trois considérations sur le contexte économique et social des Antilles	22
a) Considérations démographiques	22
b) Considérations sociales	22
c) Considérations économiques	24
2°) L'institution du service militaire adapté	25
a) La naissance du projet	25
b) L'évolution du service militaire adapté	26
1. Le développement des unités des Antilles Guyane	26
2. La création d'une unité du S.M.A. à la Réunion	27
B - Organisation et fonctionnement du service militaire adapté	27
1°) L'organisation générale du service militaire adapté	28
a) Le commandant supérieur	28

b) Le double rattachement ministériel	29
c) L'organigramme du service militaire adapté aux Antilles-Guyane	29
2°) Les missions du service militaire adapté	31
a) La mission de formation du S.M.A.	31
1. La formation militaire	31
2. La formation générale, civique et morale	32
3. La formation et la préformation professionnelle	32
b) La contribution au développement et l'assistance	33
3°) Les moyens du service militaire adapté	34
a) Les personnels du S.M.A.	34
b) Les moyens matériels	36
c) Les moyens financiers du S.M.A.	37
C - Les visites de votre délégation	38
1°) Guyane : la visite du 3e R.S.M.A. - le camp Patawa - le groupement de Saint-Jean du Maroni	38
2°) Martinique : la visite du 1er R.S.M.A. - un exposé sur la situation de la zone et l'état de nos forces dans la région - la ferme de Bontemps-Lacour	39
3°) Guadeloupe : la visite du 2e R.S.M.A. - la section pêche de Pointe à Pitre - les installations de Marie-Galante	44
D - Le bilan de votre délégation	47
<u>Première remarque</u> : en dépit de la faveur générale dont il jouit aux Antilles-Guyane, le S.M.A. est trop spécifique pour être transposé en métropole	47
<u>Deuxième remarque</u> : L'utilité du S.M.A. est certaine, mais son efficacité ne peut être cernée avec précision	50
<u>Troisième remarque</u> : Les travaux réalisés par le S.M.A. constituent un investissement collectif et ne doivent pas être évalués en termes de rentabilité ...	50
TROISIEME PARTIE : HAITI, LA FIN D'UNE DICTATURE ?	52
I - Un bref aperçu du passé mouvementé d'Haïti	52
A - La découverte et la colonisation de Saint-Domingue	53
1°) La colonisation espagnole et le génocide	53
2°) L'implantation des boucaniers et des flibustiers - la colonisation française	54
B - La révolution française et son contrecoup, l'indépendance d'Haïti	54
1°) La situation à Saint-Domingue à la veille de la révolution	54

2°) Des premiers troubles à la proclamation d'indépendance	55
C - L'indépendance d'Haïti : de Dessalines à Duvalier	56
II - Le poids des réalités économiques	59
III - Le carnet de route et les entretiens de la délégation	62
A - Les entretiens de la délégation	62
B - La coopération française avec Haïti	65
1°) Ses orientations traditionnelles	66
2°) L'exemple du Projet intégré de développement de Jacmel	66
* **	
Déclaration de Madame Rolande Perlican, au nom du Groupe communiste	71
ANNEXES	72

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 28 mai 1986, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a décidé de demander au Sénat les pouvoirs d'information nécessaires pour envoyer une délégation en mission d'information dans la région des Caraïbes au cours de l'intersession d'été. Cette mission ayant été autorisée par la Haute Assemblée, une délégation de cinq commissaires s'est rendue sur place du 3 au 15 septembre 1986.

La délégation de votre commission était conduite par M. Jacques Ménard(1), vice-président de la commission, et composée en outre de M. Pierre Matraja de Mme Rolande Perlican (1), de MM. Paul Robert et Michel Alloncle. Elle était accompagnée par M. Loïc Vance, administrateur, et par le capitaine de vaisseau Philippe Clochard, expert naval auprès de la commission.

L'objet de la mission -visiter le Centre spatial de Kourou, étudier le service militaire adapté, s'informer sur la situation en Haïti ainsi que sur les relations bilatérales de la France avec ce pays- reflétait le souci de la commission de mieux appréhender l'importance de nos intérêts et de notre présence dans cette région où se trouvent trois de nos départements d'outre-mer.

Première partie de notre mission, la visite de nos départements de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe s'inscrivait dans le cadre des préoccupations militaires et stratégiques de la commission.

Par le rôle qu'il joue dans la maîtrise de l'espace, indispensable à la France et à l'Europe, le Centre spatial guyanais souligne en effet l'importance stratégique de nos départements d'outre-mer. Quant au service militaire adapté, il constitue une forme particulièrement intéressante de service national qui, par son adéquation aux conditions particulières de ces départements, autorise une juste application du principe de l'égalité des jeunes Français devant les obligations militaires.

Seul Etat indépendant francophone de la région, la République d'Haïti, second objectif de notre voyage, relevait en revanche de nos préoccupations diplomatiques, et constituait une étape

(1) M. Jacques Ménard et Mme Rolande Perlican ne sont plus sénateurs depuis le 28 septembre 1986.

d'autant plus indispensable qu'une série d'émeutes venait de renverser une dictature vieille de près de trente années.

Tout au long de son voyage, votre délégation n'a pu que se féliciter de l'excellent accueil que lui ont réservé nos responsables diplomatiques, préfectoraux et militaires qui ont mis toute leur compétence au service de notre bonne information. Elle a été également fortement impressionnée par la hauteur de vue de quelques-uns des principaux responsables haïtiens qu'elle a pu rencontrer.

Ainsi doit-elle une reconnaissance particulière à M. André Remondière, directeur du Centre spatial guyanais, au général Jacques Leclerc, commandant supérieur des forces armées aux Antilles et en Guyane, à M. Jacques Dewatre, Préfet, commissaire de la République en Guyane, à M. Edouard Lacroix, Préfet, commissaire de la République en Martinique, et à M. Yves Bonnet, Préfet, commissaire de la République en Guadeloupe, ainsi qu'à M. Michel de la Fourrière, ambassadeur de France en Haïti. Qu'ils veuillent bien trouver ici, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, l'expression de nos remerciements et de notre gratitude.

*

**

PREMIERE PARTIE : LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS.

La délégation a consacré la journée du 5 septembre à la visite du Centre spatial guyanais.

Quittant Cayenne en voiture vers huit heures du matin, elle a emprunté la route nationale N.1 qui, longeant la côte, relie la capitale du département à la ville de Kourou, et poursuit à l'Est jusqu'à Sinnamary et Saint-Laurent du Maroni, deux cent soixante kilomètres plus loin. La délégation a pu ainsi se rendre compte, pendant ce bref trajet d'une heure, de la qualité du tracé et de l'entretien de cette large voie, qui n'a rien à envier à nos plus belles routes métropolitaines. Elle a pu admirer au passage le superbe pont qui enjambe le fleuve de Kourou et surplombe sur plusieurs centaines de mètres des eaux boueuses que l'on ne pouvait naguère traverser qu'au rythme des bacs ou des pirogues.

A leur arrivée au Centre, les délégués ont été accueillis par le Directeur du Centre spatial guyanais, M. Remondière, et se sont vu remettre des badges, signalant leur qualité de visiteurs, et qui constituent un des aspects de la sécurité sur le site.

M. Remondière s'est d'abord livré à une rapide présentation du Centre spatial guyanais, de ses missions, de ses moyens et des programmes en cours, avant d'entraîner la délégation vers la tour Jupiter puis sur le pas de tir.

A - La présentation du Centre spatial guyanais.

Le Centre spatial guyanais s'étend sur une longueur de plus de dix-huit kilomètres, en bordure de l'océan atlantique, sur les savañes côtières désertes qui séparent Kourou de la ville de Sinnamary.

Le choix du site, exceptionnel à plus d'un point de vue, ne résulte pas du hasard mais d'une étude systématique menée par le C.N.E.S. lorsque la France dût abandonner le pas de tir d'Hammaguir, dans le Sahara, à la suite de l'indépendance de l'Algérie. Les études menées par le Centre national d'études spatiales avaient permis d'isoler les caractéristiques idéales de la future base de lancement. L'application de ces critères aux quatorze sites possibles dont nous pouvions disposer à travers le monde aboutit à la sélection de la côte guyanaise.

Le site de Kourou, comme le rappelle M. Remondière, présente en effet l'heureuse réunion d'une série de qualités. Tout d'abord sa latitude de 5° 10' proche de l'équateur est des plus propres à favoriser le lancement des satellites géostationnaires. Sa façade maritime, largement couverte sur l'océan à l'est comme au nord permet un large éventail de tirs dans un angle de 120° : ainsi les premiers étages des fusées peuvent-ils retomber sans présenter de risques pour d'éventuelles populations. L'étendue de la surface disponible, et le très faible peuplement de cette partie du territoire, ne peuvent que faciliter les agrandissements ultérieurs. Enfin, la Guyane n'est menacée ni par les cyclones, ni par les tremblements de terre, ni d'une façon générale par des phénomènes naturels trop violents. Partie intégrante du territoire français, elle présente de ce fait des garanties certaines de stabilité politique.

Quelques aménagements ont toutefois été nécessaires : il fallut agrandir et adapter la ville de Kourou pour lui permettre d'héberger la population nouvelle des techniciens, des ingénieurs et de

leurs familles ; on dota l'aérodrome de Cayenne-Rochambeau d'une piste plus longue, de façon à recevoir les longs courriers et les gros porteurs, car les éléments les plus délicats d'une fusée ne sont pas transportés par mer ; enfin l'on dû refaire entièrement la route nationale 1, et relier les rives de la rivière Cayenne et du fleuve Kourou par ces deux ouvrages que la délégation avait pu admirer au cours de son trajet. Toutes ces infrastructures, on s'en doute, ne bénéficient pas qu'au seul Centre spatial guyanais, mais favorisent l'ensemble des activités du département.

Trois entités distinctes sont présentes sur le site de Kourou : le Centre national d'études spatiales, l'Agence spatiale européenne, et la société Arianespace.

*Parfois plus connu sous le tétragramme que forment ses initiales, le Centre national d'études spatiales est l'organisme national français chargé d'assurer la conduite ou la coordination de l'ensemble des programmes spatiaux que nous entreprenons, seuls ou en coopération. Chargé à sa création, le 1er mars 1962, de réaliser un satellite français mis sur orbite par un lanceur français, il a brillamment mené à terme le programme "Diamant". De nos jours ses missions connaissent une large diversification : cet organisme conseille le gouvernement français en matière de politique spatiale, anime notre industrie spatiale et entretient des relations suivies et étroites avec l'ensemble des administrations intéressées par l'espace, qu'il s'agisse du ministère de la Défense, de celui des Postes et Télécommunications, ou encore des services nationaux de la météorologie.

En matière de recherche scientifique, il s'appuie sur une dizaine de laboratoires regroupant plus de mille cinq cents chercheurs. Le Centre spatial guyanais est, avec le Centre spatial de Toulouse, l'un de ses principaux établissements.

*L'Agence spatiale européenne, désignée tantôt sous ses initiales françaises de A.S.E., tantôt sous le sigle anglo-saxon E.S.A. (pour European space agency) est une organisation internationale regroupant onze Etats membres européens et trois Etats associés. Elle conduit, depuis 1975, la totalité des activités spatiales européennes. Selon les termes de la Convention qui l'institue, elle a pour mission "d'assurer et de développer, à des fins pacifiques, la coopération entre Etats européens dans les domaines de la recherche et de la technologie spatiales et de leurs applications en vue de leur utilisation à des fins scientifiques et pour des systèmes spatiaux opérationnels d'applications". L'Etat français met à sa disposition le Centre spatial guyanais pour la réalisation de ses programmes.

*La Société Arianespace est une société anonyme de droit privé. Elle a été créée le 26 mars 1980 par le C.N.E.S., qui en est le principal actionnaire, ainsi que par trente-six industriels et treize banques. Chargée de produire et de commercialiser Ariane, elle s'appuie pour atteindre ses objectifs sur les productions des sociétés industrielles actionnaires, telles que l'Aérospatiale, la S.E.P., E.R.N.O., Matra, etc... et sur les moyens de lancement du Centre spatial guyanais.

Les responsabilités de gestion sont réparties entre ces trois entités par une série d'accords dont l'enchevêtrement présente, au premier abord, une certaine complexité.

Le Centre national d'études spatiales met en oeuvre l'ensemble des installations techniques et du soutien général, qu'il s'agisse de télémessure, de télécommunications ou de régie. Il assure en outre le fonctionnement des ensembles de lancement et de préparation des satellites pour le compte de sa filiale, Arianespace. Enfin, il est responsable des moyens de sauvegarde.

De par l'accord qui la lie au gouvernement français, l'Agence spatiale européenne dispose des installations du Centre spatial guyanais. En contrepartie, elle prend en charge les deux tiers des dépenses de fonctionnement et d'investissement de celui-ci.

Quant à la société Arianespace, qui reçoit la disposition gratuite de l'outil de production et de lancement d'Ariane, elle s'engage en contrepartie à fournir à l'Agence spatiale européenne, moyennant des tarifs fermes, les services de lancement dont ont besoin ses membres ; elle convient également d'entretenir l'outil de production et de lancement. Ainsi finance-t-elle la mise en oeuvre des ensembles de lancement et de préparation des satellites, elle verse également une redevance pour l'utilisation du support du centre spatial guyanais.

Le centre spatial guyanais, a poursuivi M. Remondière, travaille sur un modèle de mission de huit lancements par an. Chacune de ces missions, qui comporte toutes les étapes du montage et du lancement de la fusée, ne s'achève qu'au moment de la séparation du dernier étage avec le satellite. L'ensemble des tâches du centre peut se répartir, pour la commodité de l'exposé, en trois volets.

1°) Sur le plan pratique, le Centre spatial guyanais procure tout d'abord le soutien logistique indispensable à la mise en oeuvre des lanceurs. Ce soutien comporte une série très large de services, qui vont des télécommunications ou de la météorologie, aux transports et à

l'hébergement sans oublier la mise à disposition d'installations d'ateliers ou de laboratoires.

2°) Le Centre assure également le suivi des véhicules spatiaux tout au long de leur trajectoire. Pour ce faire, il dispose de tout un ensemble d'installations destinées à recevoir en permanence les renseignements qu'envoie de façon continue la fusée sur les conditions dans lesquelles se déroule son vol. Ces informations sont complétées par celles que fournissent les moyens optiques et radars composant un système complet de trajectographie et de localisation. Tirée vers l'est, une fusée Ariane est ainsi successivement suivie par les radars Adour de la station, puis par le cinétéléscope de l'île royale de Kourou, les radars Bretagne 1 et 2 de la Montagne des Pères, et de Montabo à Cayenne, avant d'être prise en charge par les radars Béarn et DOD.-NASA respectivement installés au Brésil et sur l'île de l'Ascension.

3°) Enfin, la base doit assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens aux alentours du périmètre physique situé en Guyane. Les problèmes de sécurité prennent une nouvelle dimension avec le succès commercial d'Ariane. Ainsi mériteront-ils à la fin de ce chapitre des développements particuliers.

Pour mener à bien ces missions, le Centre, qui est divisé en une sous-direction technique, une sous-direction opérations et une sous-direction administrative, dispose d'environ huit cents personnes.

On peut décrire ainsi ces effectifs :

*Plus de trois cents d'entre-eux sont des agents à statut CNES, le reste provenant de diverses sociétés de services qui sont responsables de l'assistance technique.

*55 % d'entre-eux sont sédentaires, et 45 % sont des personnels détachés.

*Enfin la proportion des ingénieurs et des cadres est d'environ 17% ; alors que les 83 % restants sont composés de techniciens, d'employés et d'agents administratifs.

Quant au budget du Centre, d'un montant de 502 millions de francs en 1986, il alimente trois grands postes : les dépenses de fonctionnement pour 330 millions de francs, les dépenses de personnel

pour 120 millions de francs, les 52 millions de francs restants étant consacrés au Plan de renouvellement des installations.

L'ensemble de ces moyens est aujourd'hui à la disposition du programme Ariane. Celui-ci est né dans le début des années 1970 de la prise de conscience par les pays européens de l'importance politique et économique croissante que prendrait très rapidement l'utilisation de l'espace, en matière de télécommunications, de télévision directe, de météorologie ou d'observation de la terre. Les études qui furent alors menées aboutirent à la conclusion que l'Europe devait se doter d'un lanceur lourd compétitif si elle voulait garantir son indépendance et prendre sa part du marché international des satellites d'application. Telle fut l'ambition du projet Ariane, lancé en 1973.

Concrétisé par un accord entre dix pays européens et la future Agence spatiale européenne, le programme Ariane est un programme "facultatif" de cette dernière, dans la mesure où les Etats sont libres d'y participer ou non, et dans la proportion de l'intérêt politique et industriel qu'ils lui prêtent. La France y participe d'une façon majoritaire, à hauteur de plus de 63%.

L'objectif technique retenu à l'origine était la mise au point d'un lanceur susceptible de placer une masse de 1.500 kg en orbite de transfert géosynchrone ; cette performance a par la suite été portée à 1.845 kg.

Le projet de lanceur retenu, d'abord connu sous le sigle LIIS, pour "lanceur trois étages de substitution", fut ensuite baptisé "Ariane" sur la proposition de la délégation française.

Sur les 18 lancements qui ont été effectués depuis le 24 décembre 1979, treize d'entre eux ont été couronnés de succès. Certains d'entre eux ont été effectués avec les fuées Ariane 2 et 3. Celles-ci sont directement dérivées du modèle Ariane 1 dont elles ne se distinguent que par une augmentation de la puissance du lanceur et le volume de la coiffe. Ariane 3 comporte en outre deux propulseurs d'appoint. Capable d'emporter ainsi jusqu'à 2.580 kg en orbite de transfert géostationnaire, elle peut donc être utilisée pour le lancement simultané de deux satellites, ou d'un satellite de la classe Thor-Delta.

La fusée Ariane 4 représente l'aboutissement du programme Ariane. L'originalité de ce lanceur réside dans les six configurations différentes qu'il peut prendre, autour d'un même corps central qui constitue Ariane 40. A ce corps central peuvent en effet venir s'accoler

une ou plusieurs paires de propulseurs d'appoint à propergols solides ou liquides, qui donnent naissance aux versions Ariane 42P, Ariane 44P, Ariane 42L, Ariane 44LP et Ariane 44L. Le premier lancement d'Ariane 4 devait avoir lieu dans le courant de l'année 1977.

D'ici une dizaine d'années, a estimé M. Remondière, un nouveau modèle, Ariane 5, aura été mis au point, qui reposera sur des techniques nouvelles. Ariane 5 pourra être utilisée dans la version vol automatique, ou vol habité. Dans ce dernier cas le deuxième étage et la coiffe de la fusée seront remplacés par l'avion spatial Hermès.

B - La visite des installations.

La délégation a visité successivement le centre de contrôle du bâtiment Jupiter, les pas de tir ELA1 et ELA2, ainsi que le centre de lancement sous la direction de M. Remondière et de ses principaux collaborateurs.

1°) Le bâtiment Jupiter.

Conduite par M. Remondière, la délégation s'est d'abord rendue dans la salle Jupiter.

C'est de cette salle où sont réunis les responsables du lancement que part le temps unique qui règle les dernières heures précédant le lancement. De vastes écrans situés sur la paroi du fond permettent, d'après les données fournies par les radars, de reconstituer la trajectoire suivie par la fusée, et de la comparer avec la trajectoire théorique. En cas d'écart entre les deux courbes, la sécurité exige de procéder à la destruction du lanceur. La décision est prise par un responsable isolé dans une petite salle plongée dans une semi-pénombre et qui, seul face à l'écran, protégé de toute influence extérieure, prend la décision de détruire la fusée.

2°) Les pas de tir ELA1 et ELA2.

La délégation s'est ensuite rendue en voiture sur les pas de tir, les premier et deuxième Ensembles de lancement d'Ariane (ELA). En chemin, elle a pu constater la présence discrète des mesures de sécurité. Les deux ensembles font en effet partie d'un même périmètre de sécurité, et seuls peuvent y accéder les personnels qui ont une tâche à accomplir et que l'on reconnaît à un badge particulier.

L'Ensemble de lancement d'Ariane n°1, érigé en 1973, a été complété récemment par un second Ensemble destiné à assurer la redondance des installations, à accroître le rythme des lancements pour répondre aux nécessités d'un carnet de commandes chargé, enfin, à permettre le lancement de fusées du type d'Ariane IV, dont les dimensions excèdent les capacités d'ELA1.

L'Ensemble de lancement n°1 est d'abord apparu à votre délégation comme une immense tour de montage, haute d'une soixantaine de mètres, peinte de jaune et de rouge lie de vin et dont l'esthétique n'est pas sans évoquer les réalisations de certains architectes contemporains en vue. L'extérieur laisse toutefois une impression générale de sobriété, et n'est agrémenté que par un escalier de secours grimpant jusqu'au sommet du bâtiment.

L'intérieur de la tour s'avère autrement complexe, et le visiteur non prévenu, d'abord étonné et dérouté, n'en reconstitue que progressivement l'ordonnance. Verticalement, se dresse un mât ombilical en béton. C'est par lui que passent toutes les liaisons du lanceur avec le sol, ainsi que la totalité de ses approvisionnements. Sur le plan horizontal vient se greffer une série de planchers escamotables qui permettent aux équipes de techniciens de travailler directement sur le lanceur qui, selon les cas, mesure de quarante-sept à cinquante mètres de hauteur. Pour se rendre dans les étages, votre délégation a emprunté successivement l'ascenseur monte-charge et l'escalier métallique, jetant un coup d'oeil au passage sur la "chaussette de pompier" qui est destinée à l'évacuation rapide des équipes en cas de sinistre.

Contrairement à ce qui se passe sur le deuxième poste de tir, le lanceur Ariane est monté directement sur sa table de lancement. Ce n'est que lorsque cet assemblage est terminé et que les tests et les contrôles ont été menés à bien que l'on procède à la mise en place de la "charge utile", autrement dit, du satellite. Cette dernière opération se déroule dans l'étage supérieur de la tour de montage, que l'on qualifie de zone propre. Cette salle, maintenue en surpression pour éviter la pénétration de l'air chaud et humide de Guyane, est constamment alimentée par un courant d'air frais, sec et sans poussière. Nos guides devaient en effet insister sur les précautions exceptionnelles qu'impose la fragilité des appareils qui constituent un satellite. Assemblé dans les locaux spécialisés de l'Ensemble de préparation des charges utiles (EPCU), le satellite est acheminé par camion jusqu'au pied du lanceur, à l'intérieur d'un conteneur pressurisé. Ce conteneur est ensuite hissé jusqu'à l'étage supérieur, et introduit dans un sas où il est successivement nettoyé, puis ouvert.

La délégation s'est également rendue au Centre de lancement (CDL). Situé à proximité de l'Ensemble de lancement, celui-ci revêt la forme impressionnante d'un très large blockhaus enchâssé dans une enveloppe de béton et enfoui sous une masse de sable de nature à protéger ses occupants de l'éventuelle retombée d'une fusée défailante dans les premiers instants du décollage.

En période de lancement, celui-ci abrite une équipe d'une cinquantaine de personnes spécialement détachées de métropole pour cette tâche spécifique. Pendant les cinq semaines que dure une campagne, cette équipe, placée sous la direction d'un chef des opérations de l'Ensemble de lancement se trouve hors de toute hiérarchie. Elle dispose, dans la grande salle du Centre de lancement, de deux grands calculateurs qui lui permettent respectivement d'appeler tous les programmes du système électrique du lanceur, et de contrôler les flux de combustibles liquides lors des opérations de remplissage.

La délégation s'est ensuite rendue sur le second Ensemble de lancement d'Ariane (ELA2).

Trois raisons justifient l'existence d'un second pas de tir : raisons de sécurité tout d'abord : une indisponibilité passagère de l'autre ensemble de lancement n'entraînerait plus désormais une paralysie complète du Centre guyanais ; motifs de rentabilité ensuite : le succès commercial d'Ariane et le gonflement de son carnet de commandes imposent une cadence de lancement supérieure aux capacités du seul ELA1 ; considérations techniques enfin : conçu en 1973 pour le lanceur Ariane et ses variantes Ariane 2 et Ariane 3, le premier ensemble de lancement ne présente pas les dimensions requises par le lancement d'Ariane 4.

La grande originalité du deuxième Ensemble de lancement réside dans sa division en deux foyers d'activité distincts :

- une zone de préparation où sont assemblés les trois étages de la fusée.
- une zone de lancement où est monté le satellite et où le lancement proprement dit est effectué.

Ces deux zones sont distantes d'un kilomètre. Une fois le montage de la fusée sur sa table de lancement mobile, celle-ci est tirée sur une voie de chemin de fer jusqu'à un pas de tir proprement dit. Cette division du travail entre les deux zones autorise une accélération des

cadences de lancement qui autorisent aujourd'hui huit lancements par an.

Le second Ensemble de lancement dispose également d'un Centre de lancement, mais son éloignement relatif ne lui impose pas d'aussi spectaculaires mesures de protection.

C - Le Centre spatial de Kourou dans le contexte guyanais.

L'implantation du Centre spatial dans le contexte guyanais soulève deux types de questions : le problème de son impact sur l'économie du département ; celui de sa sécurité, qui se pose avec une acuité nouvelle, particulièrement depuis que des troubles ont éclaté de l'autre côté de la frontière du Maroni, en territoire Surinamien.

1°) L'impact du Centre spatial guyanais sur l'économie de la Guyane.

Le Centre spatial de Kourou occupe une place de tout premier ordre dans l'économie guyanaise.

Les salaires résultant des activités spatiales représentent en effet un peu plus du quart de la masse salariale, et la ville de Kourou, dont l'activité dépend essentiellement mais non exclusivement du Centre spatial, représente avec 15% de la population active du Département le deuxième pôle d'emploi de la Guyane.

La place qu'il occupe, quelque importante qu'elle soit, reste toutefois à part dans l'économie guyanaise : son implantation joue un rôle positif sur l'économie du département mais celle-ci ne semble pas être en mesure de tirer du C.S.G. tout l'effet d'entraînement qu'on pourrait espérer.

a). L'implantation du Centre spatial en Guyane joue un rôle positif sur l'économie du département qu'illustrent tout particulièrement le développement des infrastructures et les mesures de soutien actif lancées par le C.S.G.

- L'implantation du Centre spatial de Kourou et son fonctionnement imposaient certaines adaptations indispensables des infrastructures départementales : il convenait d'allonger la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Rochambeau, de façon à lui permettre d'accueillir les

gros porteurs ; il fallait également aménager la route nationale 1, bâtir un pont sur le Kourou qui remplaçât les bacs, enfin agrandir le port de Pariacabo de manière à lui permettre de recevoir des navires à fort tirant d'eau et en particulier ceux qui transportent le premier étage de la fusée Ariane. Ces investissements représentent, depuis la création du Centre jusqu'en 1985, environ 185 millions de francs.

- La création de la ville de Kourou, avec ce que cela comporte de construction de logements, d'hôtels, d'écoles et de magasins, ainsi que la constitution de réseaux divers constitue, sur la même période, un investissement de 925 millions de francs.

L'ensemble de ces améliorations, nécessaires au fonctionnement du Centre, bénéficie à la totalité des activités économiques en Guyane.

De la même façon, l'amélioration de la fiabilité du réseau E.D.F. et d'une façon générale des circuits d'approvisionnements, bénéficie également à l'ensemble de l'économie du département. A titre d'illustration, le réseau E.D.F. descend en dessous du seuil des 7 heures de pannes par an, ce qui constitue une performance supérieure à celle que l'on connaît dans bien des départements métropolitains.

- Le Centre spatial guyanais mène, en outre, un certain nombre d'actions de support en faveur de l'économie guyanaise. Par exemple, il gère l'antenne guyanaise du Conservatoire national des Arts et Métiers, assure en liaison avec le Conseil régional, des cycles de formation en informatique, en électronique, ou en techniques comptables ; il assure également le soutien promotionnel de certaines activités dans le bâtiment ou le mobilier par l'intermédiaire de contrats qui ont atteint en 1985 1,8 million de francs, ainsi qu'un certain nombre de mesures propres à stimuler le développement technologique.

b). Malgré ces efforts, il semble toutefois que l'économie de la Guyane ne bénéficie que très passivement des effets d'entraînement que pourrait susciter le C.S.G.

En effet, le perfectionnement technologique des installations du centre, et le haut degré de qualification requis des personnels qui y travaillent, imposent d'une façon générale le recours à des produits intermédiaires fabriqués hors du département, et à des personnels provenant de métropole ; même la longueur du séjour de plus de la moitié d'entre eux les fait considérer comme des sédentaires.

La Guyane a toutefois tiré un bénéfice financier immédiat de l'achat des terrains du C.S.G. pour un montant de 42 millions de francs. De la même façon, elle retire chaque année de la présence du C.S.G. le produit de taxes et d'impôts qui se sont élevés en 1985 à 9 millions de francs.

En outre, 400 des 600 millions de francs du budget annuel de fonctionnement du Centre et d'Arianespace sont dépensés en Guyane et restent dans son circuit économique.

Dans ces conditions, la présence en Guyane du Centre spatial constitue une chance pour le département, et l'on ne doit pas s'étonner que les Guyanais éprouvent un sentiment de fierté légitime chaque fois que réussit un lancement d'Ariane.

2°) La sécurité au Centre spatial guyanais.

Le problème de la sécurité au Centre spatial guyanais prend une importance croissante en raison de l'enjeu commercial et stratégique que constitue dorénavant Ariane ; il a pris ces dernières semaines une particulière acuité en raison des troubles qui ont éclaté au Surinam, de l'autre côté de la frontière du Maroni.

Opérationnel depuis 1968, le Centre spatial ne lançait jusqu'à la fin des années soixante-dix que des fusées sondes ou des satellites légers. Cette activité tout entière tournée vers la recherche fondamentale et l'étude scientifique ne pouvait inspirer aucune velléité d'agression extérieure. Dans ces conditions, la direction du Centre pouvait se contenter d'organiser sur les chantiers un gardiennage de portée plutôt symbolique.

La situation devait toutefois se modifier dans la fin des années soixante-dix sous l'influence conjointe de deux facteurs d'inégale portée.

Certains remous d'inspiration indépendantiste, reliés à l'ensemble du problème antillais, se sont traduits vers 1979 par une vague d'incidents, d'abord concentrés sur Cayenne, mais qui se rapprochèrent bientôt de Kourou, où l'on eut à déplorer, en 1981, une explosion criminelle. Une tentative d'attentat contre les installations du Centre situées sur la Montagne des Pères accéléra la prise de conscience chez les responsables de la nécessité de se doter rapidement de moyens de protection efficaces.

L'agitation séparatiste est toutefois retombée assez rapidement dans le courant des années quatre-vingt. Il n'est pas impossible à cet égard que les infortunes rencontrées depuis son indépendance en 1976 par l'Etat voisin du Surinam aient, à cet égard, suscité des comparaisons et des réflexions favorables au consensus guyanais.

L'attention s'est alors reportée sur les menaces étrangères qui pèsent sur le Centre depuis que la réussite du projet Ariane a démontré l'importance de l'enjeu spatial qu'il représente.

- réussites technologiques, le lanceur Ariane et les infrastructures du C.S.G. peuvent susciter à juste titre la curiosité indiscrete de certaines nations. Celles-ci pourraient être tentées de s'inspirer trop fidèlement de nos réalisations pour accélérer à un moindre coût l'avancement de leurs programmes.

- réussite commerciale, le lanceur Ariane s'est rapidement taillé, grâce à sa fiabilité et à la relative modicité de ses coûts, une place de choix sur le marché occidental des satellites, au point d'inquiéter très sérieusement ses concurrents étrangers qui, au même moment, ne retenaient peut-être pas les actions technologiques les plus sûres et les plus économiques.

Il convient dans ces conditions de prendre toutes les précautions nécessaires pour que la concurrence entre les lanceurs se cantonne dans des formes loyales et franches.

- ces enjeux se doublent en outre d'une dimension stratégique. Certains des satellites lancés par Ariane ont en effet une vocation militaire. Dans ces conditions, certains de nos adversaires potentiels pourraient avoir intérêt à entraver le déroulement d'un programme qui les gêne.

Estimant que, dans ces conditions, la sécurité du Centre s'analyse en termes de prévention contre l'espionnage, et contre le sabotage, voire contre des actions de type terroriste, la direction a entrepris de doter le C.S.G. d'un système de protection étanche qui repose sur une graduation des périmètres de sûreté. Ce système à quatre degrés permet de renforcer la protection au fur et à mesure que l'on s'approche des points sensibles auxquels seuls ont accès les personnels dont la présence est indispensable. Certaines zones

particulièrement délicates sont en outre surveillées en permanence grâce à un système de caméras.

Les effectifs consacrés exclusivement à la sécurité atteignent d'ores et déjà 90 personnes. Quant à la mise en place des éléments matériels du système de protection, elle représente chaque année des investissements de l'ordre de 20 milliards de francs, et ce montant devrait encore doubler lors de la mise en route des nouveaux programmes sur le Centre (Ariane 5 - Construction de l'ensemble de lancement n° 3).

En outre, un effort d'information est entrepris auprès des personnels du Centre, de façon à les rendre attentifs aux questions de sécurité.

Ces mesures propres au Centre spatial doivent s'inscrire dans le contexte plus vaste des conditions de la sécurité du Département, ainsi que le montrent les récents événements liés à l'évolution de la situation au Surinam, et en particulier sur la frontière du Maroni.

Indépendant depuis le 4 décembre 1975, le Surinam connaît en effet les difficultés qui accompagnent généralement les mouvements de décolonisation. Son président actuel, le colonel Desi Bouterse, est parvenu au pouvoir le 25 février 1980 à la faveur d'un coup de force, et n'a pu le conserver qu'en réprimant dans le sang une tentative de putsch manqué en 1982. La conduite particulièrement brutale de la répression lui a d'ailleurs aliéné l'appui des Pays-Bas, l'ancienne métropole, qui a décidé depuis lors de suspendre son aide financière, aggravant ainsi la situation économique du pays, déjà lourdement compromise par la chute des cours mondiaux de la bauxite. Le régime s'est alors tourné vers Cuba, mais, jugeant après les événements de la Grenade de 1983 que cette alliance n'était pas sans inconvénients, il lui préféra bientôt l'amitié de la Lybie. C'est ainsi que s'est ouvert en 1985 un bureau du peuple lybien à Paramaribo.

Ces alliances successives n'ont pas empêché le développement de la contestation. La vague de répression de 1982 avait provoqué un regain d'immigration. Celle-ci, s'organisant, mit sur pied le 13 janvier 1983 un "Conseil de libération du Surinam". Celui-ci a lancé, mais sans succès, une première opération contre le régime en juillet 1986. Au même moment, M. Ronnie Brunswijk, un ancien sergent du service de sécurité, est entré en rébellion et a pris le contrôle d'une partie de la jungle aux frontières du Maroni. Ce conflit se greffe, semble-t-il, sur des rivalités ethniques. Les maquisards de

M. Brunswijk bénéficie de la sympathie des noirs de la forêt, dont il est lui-même issu. Les troupes gouvernementales, engagées dans une contre-offensive, tentent de reprendre le contrôle de cette partie de la forêt. Les bombardements et la dureté des combats qui ne semblent pas inspirés par la volonté d'épargner les populations, ont provoqué l'afflux des réfugiés sur le territoire français. Ceux-ci atteindraient déjà plusieurs milliers, et représenteraient près de 10% de la population de la Guyane. On comprend que, dans ces conditions, le maintien et l'accroissement des effectifs de ces réfugiés comportent des risques dangereux pour l'équilibre économique et politique du département, et partant, pour la sûreté du Centre spatial.

*

**

L'espace et sa maîtrise constituent une des dimensions essentielles de la sécurité et de la richesse des nations. Il est indispensable, dans ces conditions, de disposer de la technologie de pointe qui permet d'y accéder. Grâce à leurs efforts, la France et l'Europe ont su se doter d'un lanceur lourd capable de placer en orbite des satellites d'une masse significative. Dans ces conditions, la réussite du programme Ariane est un succès technologique, commercial et stratégique. Celui-ci n'est toutefois pas dû exclusivement aux qualités du lanceur mis au point, mais dépend également des installations du Centre spatial de Kourou.

Au terme de sa visite, votre délégation s'est trouvée confirmée dans le sentiment que le C.S.G., qui joue un rôle fondamental dans le succès du programme Ariane, constitue une zone d'une importance stratégique de tout premier ordre dans notre dispositif de défense. Aussi s'est-elle interrogée sur le niveau des forces militaires nécessaires à la sécurité du centre.

SECONDE PARTIE : LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE.

Le second objectif de notre mission dans les Antilles et en Guyane était l'étude du service militaire adapté.

Quoique peu connue en France métropolitaine, cette forme très particulière de service militaire que l'on ne trouve que dans nos départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, a depuis toujours retenu l'attention de notre commission. En 1966, soit cinq années après la constitution des premières unités du S.M.A., elle avait envoyé une délégation de ses membres (1) dans les Antilles et en Guyane, afin d'étudier les conditions de sa mise en oeuvre, et d'examiner l'adaptation de ses missions aux conditions économiques et sociales de ces départements. Le rapport qu'elle avait rendu à l'issue de cette mission soulignait l'intérêt de cette réalisation originale.

Aussi a-t-il semblé utile à notre commission, vingt ans après cette première étude, et alors que le service militaire adapté fête son premier quart de siècle d'existence, d'examiner dans quelle mesure il a répondu aux espoirs mis en lui.

Avant de passer à la description de l'organisation actuelle du service militaire adapté, il n'est pas inutile de rappeler les circonstances et les réflexions qui ont, il y a vingt-cinq ans, conduit à sa création.

(1) Cette délégation, qui s'est successivement rendue en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane au mois de septembre 1966, était composée de MM. André Monteil, Marcel Boulangé, Roger Morève, Henri Parisot, et Georges Repiquet.

A - L'institution du service militaire adapté dans le contexte des Antilles -Guyane.

Conçu comme une réponse à la situation économique et sociale des départements d'Outre-mer, le service militaire adapté n'a connu, depuis sa création en 1961, que des adaptations mineures qui ne remettent pas en cause sa conception d'ensemble

1°) Trois considérations sur le contexte économique et social des Antilles.

Trois considérations tirées du contexte des Antilles et Guyane ont inspiré la création d'une forme originale de service militaire.

a). Considérations démographiques.

Avec chacune environ 330.000 habitants répartis sur des superficies respectives de 1.102 et 1.779 km², la Martinique et la Guadeloupe présentent de fortes densités de population. La natalité, restée forte, fournit en outre à ces départements une jeunesse nombreuse, dont les effectifs sont très supérieurs aux besoins opérationnels des unités stationées sur place.

Ce divorce entre les ressources et les besoins n'avait pas trouvé de véritable solution jusqu'au début des années soixante. Comme on craignait les difficultés d'adaptation et d'intégration qu'aurait suscitées l'incorporation massive dans les régiments métropolitains de jeunes Antillais mal préparés aux rigueurs du climat européen et aux contraintes de la vie communautaire, on les plaçait en situation dite de "congé budgétaire". Autrement dit, après leur passage devant un conseil de révision, ces jeunes gens n'étaient pas appelés à effectuer de service national.

On conçoit aisément que cette solution n'était guère satisfaisante au regard de l'universalité du service national, et de l'égalité des jeunes Français face aux obligations qu'il engendre. D'un point de vue psychologique, voire politique, elle l'était d'autant moins qu'elle aboutissait en pratique à dispenser collectivement les jeunes Antillais d'un des devoirs fondamentaux du citoyen français.

Aussi a-t-il paru utile au Gouvernement de M. Michel Debré de constituer aux Antilles et en Guyane des unités spécifiques, capables d'accueillir les jeunes appelés originaires de ces départements.

Toutefois, comme les missions militaires de ces unités n'étaient pas comparables à celles des régiments stationnés en métropole et en République fédérale allemande, il a paru utile d'adapter le contenu du service qui y est effectué. Celui-ci a été défini en fonction des besoins économiques et sociaux des départements d'Outre-mer.

A ces observations s'ajoutaient quelques considérations propres à la situation démographique de la Guyane.

Avec près de 60.000 habitants pour un territoire de 90.000 km², la Guyane est de très loin le Département le moins densément peuplé de France. Ce sous-peuplement constitue d'ailleurs le principal frein à tout développement économique : dispersée sur la mince bordure océanique où se trouvent Cayenne et Kourou, la population n'exploite que 0,1% de la surface du pays, couvert dans la quasi-totalité par la forêt tropicale.

Aussi avait-on envisagé, à l'origine, de compenser grâce au service militaire adapté l'insuffisance des moyens humains de ce département.

b). Considérations sociales .

Nombreuse, sous la pression d'une natalité restée forte, la jeunesse antillaise présente en outre des caractéristiques psychologiques particulières qui tiennent aux conditions générales de la vie dans ces départements.

Le climat des tropiques, peu propice à l'effort, l'absence assez générale de contrainte, une économie reposant en grande partie sur les transferts de la métropole, enfin l'extrême liberté des moeurs créoles ne contribuent pas à donner aux jeunes Antillais le goût de la discipline et l'amour du travail.

On a souvent relevé l'instabilité nuptiale et familiale si caractéristique de la société antillaise. Les sociologues décrivent, à côté du lien fixe du mariage, des modes d'union plus précaires : concubinage, ou relations dites de "type ami". De ce fait, si les familles nombreuses ne

sont pas rares, les enfants ne sont en revanche pas nécessairement du même père. On parle alors de pluripaternité et de polyandrie sérielle. La famille tend de ce fait à se constituer autour de la mère, qui en constitue l'élément stable et permanent, et la matrifocalité des foyers est le corollaire de l'effacement du rôle de l'homme.

Quoi qu'il en soit, nos interlocuteurs ont, d'une façon générale, insisté sur l'insuffisance fréquente de l'encadrement familial et de la formation morale et intellectuelle du jeune Antillais. Livré à lui-même dès l'enfance, il fait preuve d'un individualisme très marqué, et d'un mélange d'indolence, de vivacité et de susceptibilité parfois ombrageuse qui rendent particulièrement délicate son insertion dans des cadres sociaux un tant soit peu contraignants.

Ainsi ne doit-on pas s'étonner que, par ailleurs, la proportion des jeunes recrues d'un niveau scolaire et général faible voire très faible, soit très sensiblement supérieure à ce que l'on trouve en métropole.

Dans ce contexte social, l'objectif du service militaire adapté était de permettre de lutter contre les aspects les plus négatifs d'un individualisme souvent nonchalant : l'incorporation des jeunes recrues dans une collectivité organisée et soigneusement encadrée permet de les accoutumer aux contraintes de la vie collective et aux exigences de la discipline.

On profite en outre de ce passage dans un cadre plus strict pour tenter de compenser les lacunes dans la formation générale, et pour leur donner une pré-formation, voire une véritable formation professionnelle reconnue par l'A.F.P.A. (Association pour la formation professionnelle des adultes), qui facilite, en outre, leur intégration dans la vie économique locale.

c). Considérations économiques.

Le service militaire adapté a en effet été conçu pour encourager le développement économique des départements d'outre-mer, par la formation de la main-d'oeuvre à laquelle il participe, ainsi que par la réalisation de grands travaux d'intérêt général.

Certes, rapportées aux autres îles de la région Caraïbes, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique donnent une impression générale de prospérité. Les comparaisons que nous avons pu faire avec

Haïti, dernière étape de notre voyage, étaient à cet égard parfaitement éloquentes.

Qu'il s'agisse du tracé des routes, de la voirie, des voitures circulant dans les rues, de l'urbanisme ou, tout simplement, de l'allure des passants, tout indique un niveau de vie voisin de celui de la métropole, et distinct de celui des îles voisines.

Cette apparente aisance ne doit toutefois pas masquer une situation économique préoccupante. On a déjà signalé la mise en valeur très insuffisante du territoire guyanais par le seul fait de son sous-peuplement. Quant à nos départements des Antilles, dont l'activité reposait très largement sur la monoculture de la canne à sucre, aujourd'hui relayée par celle de l'ananas et du bananier, ils ne connaissent qu'un développement industriel très marginal, et le sous-emploi y atteint de très fortes proportions; Leur économie repose en majeure partie sur les transferts de la métropole qui leur permettent de consommer beaucoup plus qu'ils ne produisent.

Cette situation préoccupante est entretenue par le coût relatif de la main-d'oeuvre, très supérieur évidemment à celui des États pauvres les plus voisins.

2°) - L'institution du service militaire adapté.

Créé par décret en 1960, le service militaire adapté s'est vu fixer pour mission dès l'origine de donner aux appelés d'Outre-mer une formation militaire, civile et professionnelle dans le cadre d'un service national d'une nature particulière, tout en réalisant des travaux d'intérêt public, et en participant à des actions de solidarité.

Parfaitement défini dès l'origine, cet objectif général n'a pas eu à être réaménagé. Quant à l'organisation du service militaire adapté, elle a subi en vingt années d'existence quelques adaptations qui ne remettent toutefois pas en cause sa spécificité et sa physionomie générale.

a). La naissance du projet.

L'idée d'un service militaire adapté aux Antilles-Guyane revient aux parlementaires de ces trois départements d'Outre-mer qui, à l'occasion d'un voyage aux Antilles du Général de Gaulle, attirèrent son attention sur le caractère peu satisfaisant de la mise en congé

budgétaire des jeunes appelés, et lui demandèrent d'envisager l'incorporation de la totalité du contingent antillo-guyanais dans des formations stationnées dans les trois départements d'Outre-mer.

A la demande du Premier ministre, des études ont été menées sous l'autorité du Général Nemo, qui était alors commandant du groupe Antilles-Guyane. Celles-ci aboutirent d'emblée à des propositions très proches de la conception actuelle du service militaire adapté qui se fixait pour objectif :

1. De permettre aux jeunes citoyens martiniquais, guadeloupéens et guyanais d'effectuer normalement leur service militaire ;
2. De donner à ces jeunes gens une formation utile à l'économie de leur région ;
3. De contribuer à l'équipement des départements d'Outre-mer par la réalisation de travaux d'intérêt général.

Seul le quatrième objectif ("provoquer un courant de migration depuis les Antilles vers la Guyane"), n'a pu être conservé.

Ces propositions ont rapidement débouché sur un projet de texte qui a été adopté en Conseil des Ministres en décembre 1960.

Le projet a été réalisé dès le 1er novembre 1961 par la mise sur pied du Régiment mixte Antilles-Guyane (R.M.A.G.), qui comprenait un groupement de travaux par département, ainsi qu'un groupement de formation professionnelle installé à Saint-Jean du Maroni, en Guyane.

b). L'évolution du service militaire adapté.

Le service militaire adapté s'est par la suite progressivement étoffé et étendu. Différentes étapes ponctuent cette évolution qui s'est traduite par le développement des quatre groupements originels et par la création d'une unité comparable dans le département de la Réunion.

1) Le développement des unités des Antilles-Guyane.

Deux vagues de réformes ont renforcé les unités du service militaire adapté dans les Antilles-Guyane.

1.- Des groupements aux bataillons.

Le 1er juillet 1964, le Régiment mixte Antilles-Guyane était dissous, et remplacé par quatre bataillons formant corps placés sous l'autorité d'un commandant du service militaire adapté, résidant à Fort de France. Chaque département recevait un bataillon : le premier était implanté en Martinique, à Fort de France, le second en Guadeloupe, à Pointe-à-Pitre, le troisième en Guyane à Cayenne. S'ajoutant à ces trois formations, le groupement de formation professionnelle était maintenu à Saint-Jean du Maroni. Toutefois, ce dernier ne forma un corps distinct que jusqu'en 1968, date à laquelle il fut rattaché administrativement au troisième bataillon.

2.- Des bataillons aux régiments.

Le 1er juillet 1976, les trois bataillons départementaux se sont transformés en régiments du service militaire adapté. Le quartier Brière de l'Isle accueillit le premier régiment de Martinique. Le quartier de la Jaille hébergea le second régiment de Guadeloupe. Le régiment de Guyane reçut le quartier gouverneur général Eboué. Le 1er juillet 1982, le groupement de St. Jean du Maroni redevenait autonome et formait à nouveau un corps à part entière.

2). La création d'une unité du S.M.A. à la Réunion.

La généralisation du service militaire adapté à l'ensemble de nos départements d'Outre-mer s'effectue à partir de 1965, date de la création d'un centre militaire de préformation dans l'île de la Réunion. Celui-ci devint en 1969 le quatrième bataillon du service militaire adapté, et en 1976 le régiment du S.M.A. de la Réunion.

Il assure, pour ce département de l'Océan Indien, les mêmes missions que ceux des Antilles et de la Guyane.

Dernière étape de cette évolution : une compagnie du service militaire adapté est également en cours de création en Nouvelle-Calédonie, à Nouméa.

B - Organisation et fonctionnement du service militaire adapté.

Le service militaire adapté est doté d'une organisation solide qui l'intègre aux forces que nous avons dans la région tout en respectant

sa spécificité, de façon à assurer la réalisation harmonieuse de ses différentes missions

1°) L'organisation générale du service militaire adapté.

Placées, comme l'ensemble de nos forces de la région, sous les ordres du Commandant supérieur des Antilles Guyane, les unités du service militaire adapté conservent toutefois un rattachement administratif original, puisqu'elles sont placées sous la double tutelle du ministre de la Défense et du ministre des Départements et Territoires d'Outre-mer.

a). Le Commandant supérieur.

Tout comme l'ensemble des forces françaises aux Antilles-Guyane, le service militaire adapté est placé sous les ordres d'un général de l'armée de terre, qui a le titre de commandant supérieur, ou, pour parler la langue des militaires, de COMSUP.

Sur le plan fonctionnel, celui-ci exerce personnellement le commandement des forces terrestres. Il exerce en outre son autorité sur les éléments de la marine et de l'armée de l'air par l'intermédiaire d'un capitaine de vaisseau ou COMAR, et d'un colonel de l'armée de l'air ou COMAIR, qui commandent les éléments de leur armée d'appartenance et qui ont également la fonction d'adjoint du général.

Sur le plan territorial, le commandant supérieur dispose de trois commandants militaires. Pour le département de la Martinique, où réside précisément le commandant supérieur, cette fonction est assurée par le colonel adjoint au général. Sans entrer dans une description détaillée de leurs compétences, qu'il suffise d'indiquer que chaque commandant militaire a les attributions d'un général vis à vis des corps de troupe des forces terrestres stationnées sur son département, et qu'il représente en outre le commandant supérieur vis à vis de l'autorité préfectorale. Ses attributions s'apparentent donc à celles d'un commandant de division militaire.

Sur le plan ministériel, le général commandant supérieur, qui est directement subordonné au général chef d'Etat-major des armées, relève de deux départements :

- le seul ministère de la Défense pour les forces des trois armées et de la gendarmerie ;

- le ministère de la Défense et celui des Départements et Territoires d'Outre-mer pour le service militaire adapté.

b). Le double rattachement ministériel.

Le double rattachement du service militaire adapté s'explique par la diversité de ses missions, qui débordent le cadre strictement militaire.

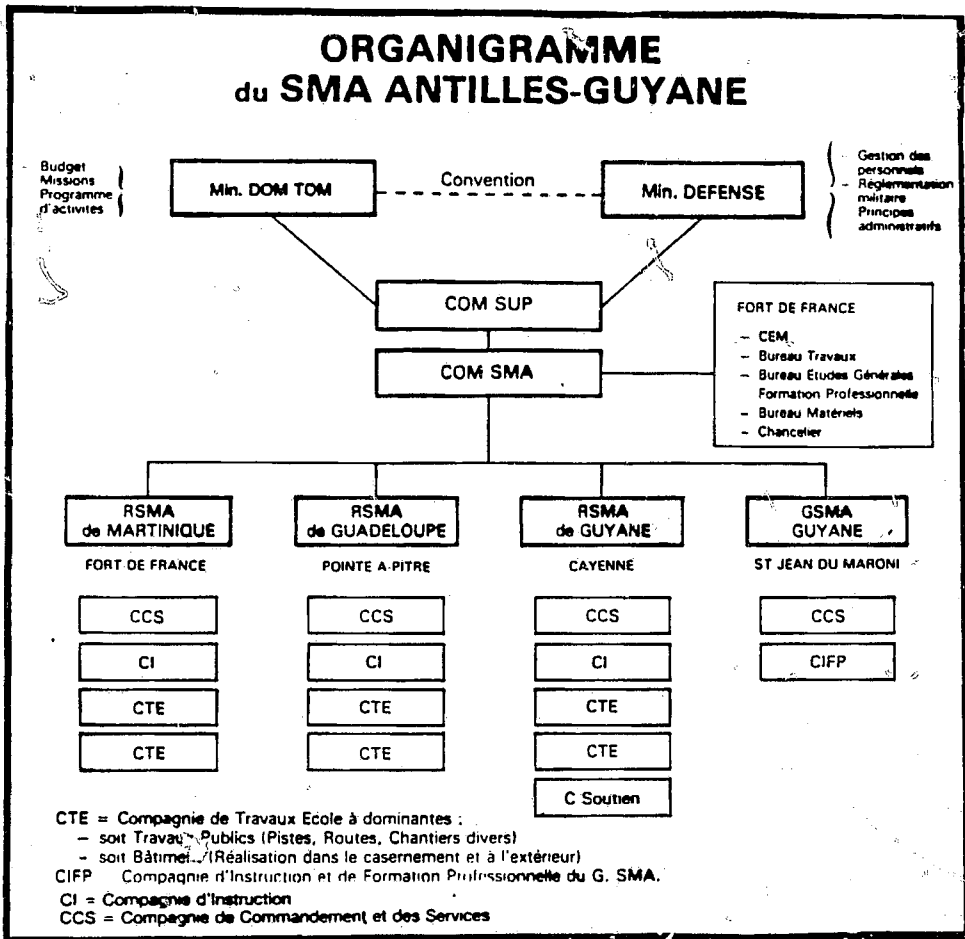
Une convention précise les attributions respectives des deux ministères :

- au ministère des Départements d'Outre-mer sont rattachées les compétences budgétaires, ainsi que la description des missions et des programmes d'activité ;

- le ministère de la Défense conserve la gestion des personnels, édicte la réglementation militaire, fournit les principes administratifs.

c). L'organigramme du service militaire adapté aux Antilles-Guyane.

Placé sous les ordres d'un chef de corps, colonel de l'armée de terre, chacun des trois régiments du service militaire adapté des Antilles-Guyane est composé d'une compagnie de commandement et des services, d'une compagnie d'instruction, et de deux compagnies de travaux école. Le Régiment de Guyane comporte en outre une compagnie de soutien. Le groupement de Saint-Jean du Maroni possède, en revanche, une structure plus légère, puisqu'il ne comporte qu'une compagnie de commandement et des services, et la compagnie d'instruction et de formation professionnelle.



2°). Les missions du service militaire adapté.

Les missions du service militaire adapté se regroupent en trois chapitres : formation, contribution au développement, assistance.

La mission de formation vise principalement à développer le sens civique et moral des jeunes recrues dans le cadre de l'instruction et du service militaire, et à les préparer à la vie active par une formation professionnelle et la participation à des travaux d'intérêt général, en créant ainsi les conditions d'une meilleure insertion locale.

La mission contribution au développement consiste pour le S.M.A. à participer à la mise en valeur des départements d'Outre-mer par des actions appropriées, utiles à l'économie et génératrices d'emplois.

Enfin, chargé d'une mission d'assistance, le S.M.A. peut être amené, le cas échéant, à prendre part à l'exécution des plans de protection, de secours et d'aide aux services publics, et si besoin est, agir en soutien des autres unités de l'armée de Terre.

Ces missions se traduisent par quatre types d'activités : formation militaire, formation et préformation professionnelles, chantiers école.

a). La mission de formation du S.M.A.

La mission de formation du service militaire adapté s'exerce dans trois domaines : militaire, civique et moral, professionnel.

1.- La formation militaire.

Pour comporter des aménagements originaux, le service militaire adapté n'en est pas moins d'abord et avant tout un service militaire.

Aussi les jeunes recrues incorporées dans les rangs des régiments du S.M.A. commencent-elles par recevoir, comme tout appelé

du contingent, une formation élémentaire de tireur toutes armes (F.E.T.T.A.) qui occupe à temps plein les deux premiers mois de service.

Si d'autres activités prennent par la suite le premier plan, l'instruction militaire n'est cependant jamais négligée : les militaires du S.M.A. sont maintenus en forme physique par une pratique sportive continue. Ils s'entraînent au tir et effectuent des sorties et exercices périodiques, de façon à être en mesure de réaliser les missions proprement militaires qui pourraient leur être confiées : garde des points sensibles et rétablissement d'itinéraires.

2.- La formation générale, civique et morale.

Le service militaire adapté s'adresse en priorité à des jeunes gens d'un niveau général médiocre : leur moyenne se situe autour de 4,2 dans une échelle qui comporte vingt degrés. Leur niveau scolaire est très faible et leur formation professionnelle le plus souvent inexistante.

Aussi le S.M.A. assure-t-il l'indispensable complément de formation générale sous forme de cours de rattrapage scolaire de façon à amener ces jeunes gens au niveau des tests de formation professionnelle de l'A.F.P.A.

Reposant en outre sur l'accomplissement de tâches en commun, dans le cadre d'une discipline militaire, il doit en outre développer esprit collectif et sens de l'effort.

3.- La formation et la préformation professionnelles.

En fonction de leur niveau d'instruction générale, et des qualifications qu'ils ont pu acquérir auparavant, les jeunes recrues du service militaire adapté sont orientés vers une formation professionnelle ou vers une préformation professionnelle.

*Toute jeune recrue appelée à faire son service national dans un régiment du S.M.A. reçoit au cours de cette période une préformation professionnelle sanctionnée par l'examen aux tests de la formation professionnelle des adultes (F.P.A.).

Le cycle de formation s'inscrit à l'intérieur de la durée du service national en France : après les deux mois de formation militaire, les jeunes appelés suivent une préformation de deux à quatre mois, puis passent le reste de l'année, soit six à huit mois, dans les chantiers école.

Cette formation s'exerce dans des disciplines qui tentent autant qu'il est possible d'épouser l'évolution des besoins des départements d'Outre-mer.

Ainsi, jusqu'à ces dernières années, le service militaire adapté a-t-il surtout formé ses recrues aux métiers du bâtiment et des travaux publics. Les conditions économiques ont cependant évolué, et pour continuer de mériter son appellation, le S.M.A. a dû, bien évidemment, s'adapter.

De nouvelles orientations ont donc été fixées par une directive élaborée au cours d'un séminaire des chefs de corps, et parue en janvier 1986. Trois nouveaux secteurs ont été privilégiés, de façon à ce que les activités du S.M.A. s'intègrent davantage dans les programmes de formation et les plans d'action définis dans chaque région. Il s'agit de l'agriculture, de la filière bois, et de la pêche. Mais par ailleurs, les autres métiers du bâtiment, de la mécanique et de la conduite se poursuivent.

*Les stagiaires sélectionnés par des tests de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) en raison de leur bon niveau d'instruction générale, peuvent préparer tout ou partie d'un diplôme d'Etat au cours d'un stage de formation professionnelle d'une durée variable de six à dix mois. Cette formation débouche sur l'examen du certificat d'aptitude professionnelle (CFPA) délivré au seul groupement du service militaire adapté de Saint-Jean de Maroni.

Les disciplines enseignées ont trait aux métiers du bois, du bâtiment et de la mécanique.

Les résultats de cette action de formation sont appréciables, comme le montrent les tableaux présentés en annexe de ce rapport. Ainsi, en 1986, 67% des effectifs ont été présentés aux stages de formation ou de préformation. Parmi ceux-ci 77% ont été reçus aux stages, et 35% reclassés en fin de service. Toutefois, l'absence de suivi après la fin du service ne permet malheureusement pas d'apprécier le résultat à moyen et plus long termes des efforts déployés.

b). La contribution au développement et l'assistance.

A la fin de leur stage de pré-formation professionnelle, les appelés complètent leur formation dans des chantiers-école, où ils

peuvent mettre en application les connaissances et le savoir faire qu'ils viennent d'acquérir.

Ces chantiers école, qui sont organisés dans le cadre de chacun des régiments du S.M.A., contribuent par les travaux qu'ils réalisent au développement des départements.

Ces travaux peuvent consister en défrichage de terrains, percement de routes, construction de logements sociaux, aménagements d'aérodromes.

Le choix des travaux que réalise le S.M.A. s'effectue au terme d'une procédure à laquelle participent les principales autorités politiques et administratives concernées. Sans qu'il soit besoin d'entrer dans le détail signalons que les chantiers sont déterminés, en fonction des capacités du S.M.A., par les préfets commissaires de la République, selon des orientations données par le ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer et suivant les besoins indiqués par les collectivités locales. Un soin tout particulièrement attentif est porté à la nécessité de ne jamais concurrencer d'entreprise civile.

Chargé en outre d'une mission d'assistance, le S.M.A. peut participer à l'exécution des plans de protection, de secours et d'aide aux services publics, tels par exemple le plan ORSEC. Son champ d'intervention géographique ne se limite pas à ses départements d'implantation : ainsi, par exemple, est-il déjà intervenu par deux fois à Sainte-Lucie dans le passé, contre les dégâts causés par la tempête. Il peut en outre agir, si besoin est, en soutien des autres unités de l'armée de Terre.

3°. Les moyens du service militaire adapté.

Pour remplir ses diverses missions, le service militaire adapté dispose de moyens financiers, matériels et en personnels.

a) Les personnels du SMA.

Chaque année, le service militaire adapté forme environ deux mille neuf cent appelés, dont deux mille pour les seules unités des Antilles-Guyane.

Recrutés en Martinique, en Guadeloupe, et dans une moindre mesure en Guyane, ces deux mille jeunes gens sont encadrés par des officiers, des sous-officiers et diverses catégories de moniteurs.

Les officiers sont au nombre d'une centaine. Si l'on excepte une dizaine d'appelés, il s'agit en quasi totalité d'officiers d'active affectés pour trois ans dans une unité du SMA.

Les sous-officiers au nombre de 383, lors du passage de notre délégation, comportent une proportion légèrement plus forte d'appelés, mais sont également, en très grande majorité, des militaires d'active.

Votre délégation s'est demandée si la durée d'affectation, ramenée à deux ans pour la Guyane en raison de la dureté du climat, ne restait pas excessive en Martinique et Guadeloupe.

Il est vrai que l'originalité du travail qu'effectuent les cadres du S.M.A. due à la fois à la mentalité particulière des Antillais et au caractère pédagogique des tâches nécessite un temps d'adaptation. Dans ces conditions l'intérêt du service, le souci d'efficacité plaident évidemment en faveur d'affectations d'une certaine durée. A cela s'ajoutent des considérations financières, liées aux frais de voyage et de déménagement.

Toutefois, la fatigue réelle qu'entraîne à la longue le climat tropical, les effets médicalement constatables que la chaleur perpétuelle provoque sur l'organisme, sur la composition globulaire du sang, appellent sans doute une adaptation du régime actuel. Si celle-ci ne peut être trouvée dans la réduction de la durée d'affectation, ne pourrait-elle être recherchée dans un aménagement du régime des permissions ?

Vos délégués se souviennent en effet des propos que leur avait tenus M. Remondière, directeur du Centre spatial guyanais, sur la politique du C.N.E.S. en matière de congés des personnels travaillant à Kourou : ceux-ci, qui bénéficient de congés supérieurs à ceux de la métropole, doivent en passer les deux tiers en zone tempérée, et pendant une saison fraîche.

D'autres catégories de personnels encadrent le contingent. Il s'agit tout d'abord d'une centaine de moniteurs, chargés de dispenser la formation et la préformation professionnelle. Titulaires au minimum d'un C.A.P., ils s'engagent pour 20 ou 24 mois et sont incorporés trois

fois par an. Ils ne rejoignent les unités S.M.A. qu'après avoir reçu une formation militaire et pédagogique de quatre mois à Fontenay-le-Comte.

Une poignée d'engagés volontaires spécialistes (EVSP) dotés du grade de caporal-chef conduisent de petits chantiers. Les engagés volontaires au titre du SMA (EV-SMA) exercent également des fonctions de petits gradés dans les compagnies d'instruction, ou de moniteurs techniques, à moins qu'on ne leur confie des postes qui nécessitent une certaine continuité. Il s'agit de personnels issus des rangs des appelés ressortissants des départements d'Outre-mer, voire de moniteurs, qui, à l'issue de leur année de service légal sont autorisés à s'engager au titre du S.M.A. pour 2 ans. Nos interlocuteurs ont insisté sur la qualité de ce recrutement.

Le S.M.A. dispose également d'appelés du contingent d'origine métropolitaine, qui occupent des emplois que la ressource locale n'est pas en mesure de pourvoir.

L'attention de votre délégation a été attirée sur la situation de ces jeunes gens qui, servant à plusieurs milliers de kilomètres de leur foyer, ne perçoivent cependant aucune indemnité d'éloignement. La maigreur de leur solde jointe au coût de la vie dans les Antilles les oblige bien souvent à passer au quartier leurs permissions de brève durée. Il y a là une situation préoccupante à laquelle on pourrait peut-être remédier sans frais excessifs, puisque ces appelés sont peu nombreux (environ 260) et que la spécificité de leur affectation semblerait pouvoir autoriser un traitement particulier.

b). Les moyens matériels.

Les moyens matériels dont dispose le S.M.A. peuvent être classés en deux catégories :

*le domaine du S.M.A. couvre 25 hectares en Martinique, 45 en Guadeloupe, et 395 en Guyane. Quant à la surface bâtie, elle est respectivement de 27.800, 20.000 et 77.500 mètres carrés. Important par ses dimensions, ce parc immobilier souffre malheureusement d'un certain vieillissement.

*Le parc engin du S.M.A. est à la fois varié, adapté à ses tâches, mais aussi de plus en plus vétuste.

Les véhicules et matériels d'usage général, tels les véhicules de liaison, cargos, autocars, camions et remorques diverses des départements d'Outre-mer ont un âge moyen qui tourne, selon les catégories de 5 à 8 ans, et une valeur résiduelle qui oscille entre 30 et 40% alors que l'on estime généralement que la valeur résiduelle idéale s'établit à 50%.

Plus préoccupante encore est la situation des engins et matériels de chantiers, puisque leur âge moyen s'élève, pour certaines catégories comme les scrapers automoteurs par exemple, à 17 ans ! Avec onze années d'âge moyen, les rouleaux automoteurs et les compresseurs arrivent également à une usure d'autant plus critique que l'on doit garder à l'esprit que ces matériels, soumis à la fois à l'inexpérience des jeunes utilisateurs et à la rudesse du climat connaissent un vieillissement accéléré.

c) Les moyens financiers du S.M.A.

La complexité du financement du service militaire adapté tient à la multiplicité des budgets dont il tient ses ressources. Loin d'en être facilitée, la gestion quotidienne des unités se heurte de ce fait à des contraintes qui l'entravent, la ralentissent et parfois même la paralysent.

Précisons tout d'abord que le budget du S.M.A. est entièrement distinct du budget des armées, si l'on excepte l'achat et l'entretien de quelques matériels de mobilisation.

Les ressources du S.M.A. proviennent, pour l'essentiel, de trois origines : tout d'abord, du ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer, qui est l'administration de rattachement ; ensuite du Fonds social européen qui fournit une partie des crédits du titre IV, enfin des municipalités, du Conseil général et du Conseil régional qui participent au financement du S.M.A. en contrepartie des services qu'il leur rend, dans le cadre des conventions et du "Bulldozer de l'amitié". Le Conseil régional verse, en outre, une subvention au titre de la formation professionnelle.

Cette variété d'origine est source de complications : une dépense déterminée ne peut être financée avec n'importe quel crédit.

On peut en outre déplorer que l'arrivée souvent tardive des crédits de fonctionnement ne permette pas toujours, en l'absence de

relais bancaires, de réparer les pannes au fur et à mesure qu'elles se déclarent. Ces retards financiers viennent aggraver les délais d'approvisionnement en pièces de rechange.

C - Les visites de votre délégation.

Tel est sommairement présenté le tableau d'ensemble que votre délégation a pu se faire du service militaire adapté, de ses missions et de ses moyens, de son fonctionnement, au long des entretiens qu'elle a eus avec les principaux responsables militaires et civils qui ont bien voulu concourir à sa bonne information.

Elle a complété sa vision du S.M.A. par une série de visites "sur le terrain", dans les unités et sur les chantiers école.

1°). Lors de son passage en Guyane, elle a consacré la journée du 4 septembre à la visite du 3e régiment du service militaire adapté, ainsi que du groupement de Saint-Jean de Maroni.

Le camp du Tigre, au Quartier Félix Eboué, est le principal casernement du 3e régiment du SMA de Guyane. Votre délégation s'y est rendue de bon matin, et a été accueillie par le Colonel Ronez, qui commande l'unité, et présentée aux principaux cadres. Après une brève présentation des missions, des moyens et des chantiers en cours, la délégation a visité les installations.

Elle s'est ensuite rendue, par hélicoptère, au Camp Patawa. C'est là, en pleine forêt équatoriale, que la première compagnie de Travaux-Ecole travaille au percement d'une route qui doit relier à Cayenne la petite ville de Roura Kaw. Celle-ci n'est jusqu'à présent accessible qu'en remontant par mer la côte, puis en s'enfonçant dans les terres en suivant le cours des fleuves. Projet financé par le Conseil général, la route doit atteindre Roura-Kaw d'ici la fin novembre.

Dans l'après-midi, votre délégation s'est rendue au Groupement de Saint-Jean du Maroni. Situé au nord sur le fleuve Maroni qui constitue la frontière de la Guyane avec le Surinam, le groupement occupe une position très excentrée, à 260 kilomètres de Cayenne. Il occupe des installations anciennes, qui remontent à l'époque de la relégation. On y avait d'abord implanté une colonie de réfugiés polonais et tchèques. Mais la chaleur et l'humidité, particulièrement difficiles à supporter pour des organismes habitués à un autre type de climat, ont provoqué l'échec de cette tentative. Le

ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer a donc racheté le terrain en 1963 pour y implanter le Groupement du service militaire adapté.

Le G.S.M.A. est une unité originale au sein du S.M.A. : seule entité chargée de remplir une mission de formation professionnelle (et non pas de pré-formation professionnelle), elle fonctionne sous le contrôle de l'Association pour la formation professionnelle des adultes dont le siège est en région parisienne, qui vient périodiquement vérifier le contenu de l'enseignement dispensé.

Cette formation s'adresse à de jeunes volontaires Antillo-guyanais, généralement en situation d'échec scolaire, mais dont les tests ont montré des aptitudes particulières. En 20 ans, le G.S.M.A. a accueilli 3.291 stagiaires, qui sont pour plus de la moitié des Martiniquais, pour 32% des Guadeloupéens, pour 13% des Guyanais. Le pourcentage cumulé de réussite aux examens s'est élevé à 83% . Les diplômes sont délivrés par un jury composé du directeur départemental du travail et de l'emploi et de professionnels locaux.

Trois catégories de métiers y sont enseignés : les métiers du bois, ceux de la mécanique, et ceux du bâtiment.

Nos interlocuteurs ont précisé que leur budget annuel, de 1,25 million de francs en 1984, s'était élevé à 1,74 million de francs en 1985, mais était retombé à 1,4 million de francs en 1986. Ils ont souligné que le financement du fonctionnement, assuré pour près de 60% par le Fonds social européen, soulevait bien souvent des problèmes : les délais d'obtention et les incertitudes relatives au montant des crédits rendaient difficile toute planification budgétaire.

Ils ont souligné toutefois l'intérêt de l'encadrement pour cette forme originale de service, et la détermination des appelés.

2°). En Martinique, la délégation a visité, le 8 septembre, le premier régiment du SMA.

Accueillie à l'Etat-Major Desaix par le Général Leclerc, commandant supérieur des Forces armées aux Antilles-Guyane, elle a d'abord entendu un exposé très complet et très synthétique sur l'organisation de nos forces dans la région et sur la situation dans la zone.

Le général a présenté l'Arc Caraïbe comme un espace politiquement fragmenté, qui se subdivise en deux sous-ensembles :

* l'Archipel des Petites Antilles, qui se compose d'un chapelet de petites îles, pour la plupart anciennes colonies de la Couronne britannique. Leur surface émergée s'étend sur 20.000 km². Il y vit 6,25 millions d'habitants, dont 3,8 millions pour le seul Porto-Rico.

L'analyse politique y distingue 8 Etats indépendants (1) membres de l'ONU, et une dizaine d'îles ou de groupes d'îles (2) ayant un statut d'Etat associé, de département d'Outre-mer ou de territoire associé.

*les "Grandes Antilles" : d'une surface de 200.000 km² pour 24 millions d'habitants qui se composent des trois îles de Cuba, la Jamaïque et Hispaniola, cette dernière étant partagée entre deux Etats indépendants ; Haïti à l'Ouest, et à l'Est la République dominicaine.

Ce morcellement politique et géographique, a poursuivi le général, se double d'une très grande diversité, aussi bien ethnique qu'institutionnelle. Il pourrait d'ailleurs encore s'accroître à l'avenir si se confirmaient les poussées sécessionnistes qui menacent certains petits Etats archipélagiques.

Ils sont à de très rares exceptions dans des situations socio-économiques particulièrement difficiles.

Les fondements traditionnels de l'économie -agriculture de subsistance et plantations- sont généralement en déclin. L'agriculture n'emploie plus aujourd'hui qu'un dixième de la main-d'oeuvre, et sa part dans la richesse nationale varie de 3 à 30%.

(1) On énumérera du Nord au Sud : Antigua - Barbuda, Saint-Kitts-Nevis, La Dominique, Sainte-Lucie, La Barbade, Saint-Vincent et les Grenadines, Grenade et Trinidad, Tobago.

(2) Îles associées aux Etats-Unis : Îles Vierges et Sainte-Croix, Porto-Rico.

Territoires associés aux Pays-Bas : Antilles néerlandaises subdivisées en deux archipels.

Territoires associés au Royaume-Uni : Cayman, Montserrat, Îles Vierges britanniques, Turks et Caïcos.

Départements français : Guadeloupe, Martinique et leurs dépendances.

Encore doit-on garder à l'esprit que ces productions agricoles sont sensibles aux catastrophes naturelles fréquentes dans la région, et sujettes à d'importantes fluctuations des prix sur le marché mondial. Aussi toute prévision en matière de récolte et de recettes d'exportation est-elle difficile et approximative.

Aussi assiste-t-on depuis quelques années à des tentatives de diversification des économies locales. Si certaines petites industries ont ainsi fait leur apparition, l'activité d'avenir pour la majorité des îles demeure toutefois le tourisme. Trois d'entre-elles (Barbade, Antigua, Îles Vierges britanniques) en tirent d'ores et déjà de 30 à 80% de leur produit national brut.

Deux exceptions sont toutefois à signaler :

- * l'Etat de Trinidad et Tobago a construit son économie autour du pétrole, du gaz et de leurs dérivés.
- * la Jamaïque pour laquelle l'extraction de la bauxite et sa transformation en alumine ont été longtemps la première source de revenus en devises.

Ces deux pays se trouvent toutefois confrontés aujourd'hui à de sévères difficultés économiques du fait de la chute des cours du pétrole, et de la baisse de la demande mondiale d'alumine.

Ainsi, le manque de ressources naturelles, les difficultés des communications aggravent l'inévitable fragilité d'économies trop limitées par leurs dimensions. Il est apparu utile de renforcer la coopération entre celles-ci de façon à partager les coûts des services communs, et d'élargir le marché.

Ces aspirations à l'intégration régionale ont trouvé leur expression en 1973 dans la "Communauté des Caraïbes", le CARICOM, qui à la différence des précédentes tentatives d'intégration imposées de l'extérieur, présente le grand progrès d'avoir été conçu par les parties intéressées.

Institué par le traité de Chaguaramas, le CARICOM prévoit, à l'instar de la Communauté européenne :

* la suppression des entraves financières entre pays membres.

* l'ajustement des tarifs nationaux sur un tarif harmonisé à l'égard des pays tiers, ainsi que la suppression progressive des tarifs douaniers intérieurs à la Communauté.

Quoique treize Etats aient à ce jour signé le Traité, l'intégration économique du CARICOM rencontre des difficultés structurelles, liées à la dispersion géographique, et au caractère plus concurrent que complémentaire des diverses productions nationales. On ne peut donc s'étonner que ces tentatives n'aient pas suffi jusqu'à présent à entraîner de décollage économique. Fortement endettés sur le plan international, ces Etats sont, le plus souvent sous la dépendance du Fonds monétaire international. Le chômage qui y sévit est aggravé par une pression démographique soutenue.

Il en résulte une fragilité politique inévitable. Celle-ci se traduit par le recours endémique à la violence : terrorisme, violence des extrémistes, qu'ils soient progressistes ou contre-révolutionnaires, violence de droit commun, violence spontanée des populations. En outre, la coexistence de pays dont les systèmes politiques divergent est un facteur de tension. Tout ceci est généralement bien connu. On ignore en revanche la multiplicité des litiges territoriaux qui opposent de nombreux Etats.

Cette mosaïque de pays menacés d'instabilité fait de cette région un terrain propice pour les affrontements Est-Ouest, alors qu'elle est par ailleurs d'une importance stratégique essentielle qui n'a cessé de s'affirmer depuis la seconde guerre mondiale.

Quelques données permettent de mesurer cette importance :

- Les trois principaux ports américains du Golfe du Mexique, à savoir La Nouvelle Orléans, Houston et Bâton-Rouge occupent respectivement les 2ème, 3ème et 5ème rangs dans l'ordre d'importance des ports américains.

- Les "routes commerciales" qui traversent la zone sont des "routes du pétrole" par lesquelles transitent quelque 45% du trafic commercial "maritime" américain et 55% du pétrole importé par les Etats-Unis. Une grande partie du pétrole est d'ailleurs stockée ou raffinée dans les îles. Un certain nombre de produits miniers, notamment le nickel et la

bauxite, sont produits par les Etats riverains, tel le Surinam ou les îles du Bassin Caraïbe, ainsi que la Jamaïque.

- Le canal de Panama, même si son rôle dans le commerce américain décline et ne représente plus que 12% du trafic océanique des Etats-Unis demeure le seul passage inter-océanique. A ce titre son contrôle demeure essentiel pour les Etats-Unis.

En période de tension internationale, l'importance stratégique de la zone est encore plus nette.

Le "Rapport Kissinger" publié en 1984, donnait la précision suivante : "50% du tonnage que l'on pourrait avoir à transporter pour renforcer le front européen et environ 40% de celui qui serait nécessaire dans le cas d'un conflit majeur en Asie Orientale devraient partir du Golfe du Mexique et traverser la zone de l'Amérique centrale et des Caraïbes au large de Cuba".

Comment ne pas rappeler à ce propos qu'au début de 1942, une poignée de sous-marins allemands coulèrent plus de tonnage dans la zone que dans tout l'Océan atlantique.

Le général a fait ensuite le point de la situation intérieure des principaux pays de la région, en insistant plus particulièrement sur la présence de Cuba dans les Grandes Antilles, sur l'évolution des Petites Antilles, sur le Surinam et le Guyana.

Passant à la présentation des Forces armées françaises aux Antilles-Guyane, le général a indiqué les effectifs placés sous son autorité, et leur répartition par département.

Les forces terrestres comprennent :

- en Martinique : le 33e régiment d'infanterie de marine et le 16e bataillon de commandement et des services;

- en Guadeloupe : une compagnie motorisée et une section d'éclairage du 33e régiment d'infanterie de marine et le 41e bataillon de commandement et des services ;

- en Guyane : le 3e régiment étranger d'infanterie, le 9e bataillon d'infanterie de marine et depuis le mois d'octobre 1984 une compagnie tournante.

Si ces effectifs, auxquels peuvent s'ajouter en renfort ceux du service militaire adapté, ont semblé raisonnables à votre délégation, elle s'est en revanche interrogée sur l'adaptation des moyens aériens et plus encore maritimes installés dans la région, surtout si on les rapporte à l'étendue de la forêt guyanaise, et à la longueur des côtes que l'on devrait surveiller pour contrer l'immigration clandestine et les divers types de fraude douanière.

La délégation s'est ensuite rendue au Quartier "La Favorite" pour suivre un exposé sur le service militaire adapté. Elle a visité ensuite la ferme-école de Bontemps-Lacour.

Depuis 1980, le S.M.A., dans un souci de diversification et d'adaptation de ses formations aux besoins des départements, s'est doté d'une section agriculture, installée à Bontemps-Lacour, sur la commune de Saint-Esprit, dans une ferme d'une superficie de six hectares. Celle-ci est constituée en association de la loi de 1901, sous le nom de "Centre d'application des techniques agricoles" (CATA).

Cette section assure la formation pratique des trente-trois stagiaires qui préparent le brevet professionnel agricole dans les disciplines de l'élevage et du maraîchage. Elle enseigne en outre aux appelés la conduite et l'entretien des engins agricoles.

3°). La délégation a visité, le 10 septembre, le 2e régiment du S.M.A., installé en Guadeloupe.

Accueillie à l'Etat-Major du Commandant militaire de la Guadeloupe, au camp Dugommier, la délégation a d'abord entendu un exposé sur les Forces armées en Guadeloupe. Elle s'est tout particulièrement préoccupée de l'insuffisance de nos forces navales alors que le département est constitué d'un ensemble de huit îles. Il ne lui a pas semblé possible, dans ces conditions, qu'une unique patrouille puisse exercer une surveillance véritable des côtes, alors que la Guadeloupe est confrontée, entre autres, à de graves problèmes d'immigration clandestine.

Accueillie ensuite au camp de la Jaille, où est installé le 2e régiment du S.M.A., elle a entendu un exposé qui a complété son

information, et qui a confirmé un certain nombre de problèmes sur lesquels son attention avait déjà été attirée : vieillissement du parc automobile, arrivée tardive des crédits de fonctionnement, etc ...

La délégation a ensuite visité la section "pêche" du S.M.A. de Pointe à Pitre. Celle-ci dispense en dix mois à une vingtaine de stagiaires, une formation de marins-pêcheurs qui les prépare à l'obtention du permis de conduire moteur et, pour les meilleurs, du capacitaire, qui permet de commander un bateau de pêche. Les efforts du S.M.A. sont relayés par le Conseil général qui, pour encourager les activités de pêche, subventionne les jeunes diplômés désireux d'acheter leur propre embarcation.

Dans l'après-midi, elle s'est rendue par hélicoptère dans l'île voisine de Marie Galante. Avec 152 km², celle-ci est la plus étendue des dépendances de la Guadeloupe. Une section pêche du S.M.A. y a été créée en septembre 1986, dans l'idée de favoriser le développement économique de l'île, et une soixantaine de personnels militaires y ont été détachés. En l'absence de toute installation, il était envisagé de créer un port à Grand-Bourg.

Il est semble-t-il rapidement apparu que le site n'était pas véritablement approprié : la houle du Sud-Est vient en effet battre la côte autour de Grand-Bourg, et y rend le mouillage inconfortable. On pouvait en outre se demander s'il était opportun d'éloigner la formation "pêche" du S.M.A. du milieu professionnel qui est implanté à Pointe à Pitre où mouille la majeure partie de la flotte professionnelle.

Pour toutes ces raisons, la filière pêche restera à Pointe à Pitre, et l'emplacement de Grand-Bourg sera consacré à d'autres filières de formation, liées au métier de la mer.

Le 11 septembre la délégation a rencontré les principales autorités politiques et administratives du département, de façon à situer le S.M.A. dans son contexte général.

M. Yves Bonnet, le Préfet, a souligné que la Guadeloupe a la plus faible implantation militaire des trois départements d'Outre-mer, et que cette relative faiblesse ne peut pas ne pas retentir sur les missions de nos forces. Ainsi, par exemple, ne pouvons-nous pas entretenir de présence militaire dans les îles qui composent les dépendances de la Guadeloupe.

Cette situation, a-t-il poursuivi, est particulièrement préoccupante dans le cas des forces navales : alors que la Guadeloupe est un archipel, alors qu'en outre elle connaît une très forte immigration clandestine qui s'introduit par voie de mer, nous ne disposons que d'un patrouilleur qui ne peut, à lui seul, exercer de véritable surveillance des eaux territoriales, ni des frontières maritimes, ni même remplir parfaitement sa mission d'assistance à la pêche. On pourrait remédier à cette inadéquation de nos moyens en constituant une flotille rapide.

// Le Préfet a ensuite indiqué à la délégation les itinéraires connus les plus courants de l'immigration clandestine. Il a, en outre, déploré l'allongement des temps de réaction qu'entraîne la centralisation des autorités militaires sur la Martinique. Celle-ci, s'ajoutant à l'impossibilité pour les autorités civiles d'entrer en contact avec les Etats voisins sans passer par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, peut, dans certains cas, aboutir à une véritable paralysie.

Interrogé par la délégation sur l'installation du S.M.A. à Marie-Galante, le Préfet a indiqué qu'une présence militaire dans l'île est, en soi, un élément positif, mais que l'île ne semble pas adaptée à l'implantation d'ateliers école en agriculture ou en pêche. Certaines activités de substitution lui semblent en revanche parfaitement envisageables : petite réparation navale, formation de surveillants de baignade ...

Pour conclure, le Préfet a insisté sur l'importance du rôle de la France dans cette région. Seule puissance dont la présence équilibre en partie celle des Etats-Unis, la France peut en outre se féliciter de n'être contestée par aucun des pays de la région, quel que soit leur régime. Aussi constitue-t-elle un facteur de sécurité précieux.

La délégation a été reçue ensuite par le Président du Conseil régional puis le Président du Conseil général.

De ces entretiens, elle a retenu l'attachement à la décentralisation des autorités locales. Celles-ci disposent de moyens non négligeables : le budget du Conseil général s'élève en 1986 à 1.616 millions de francs, celui du Conseil régional à près de 700 millions de francs. Ceux-ci, malgré tout, leur semblent insuffisants si on les rapporte à l'ampleur des tâches à accomplir tant sur le plan interne, pour réactiver une économie où sévit le chômage et où l'industrie

sucrière, largement déficitaire, est menacée de disparition, que sur le plan extérieur ; ils souhaitent en effet voir le Département rayonner dans toute la région.

D- Le bilan de votre délégation.

Il était de notre devoir de vous présenter de la façon la plus complète et la plus objective l'organisation et le fonctionnement du service militaire adapté.

Il nous revient maintenant de résumer brièvement en quelques points l'opinion que nous nous sommes forgée tout au long de nos entretiens et de nos visites sur l'utilité du S.M.A., et son adéquation à la réalité économique et sociale des Antilles-Guyane.

Première remarque : en dépit de la faveur générale dont il jouit aux Antilles-Guyane, le S.M.A. est trop spécifique pour être transposé en métropole.

Le S.M.A. est dans l'ensemble bien apprécié des principaux partenaires que nous avons pu rencontrer.

Les appelés, il est bon de le souligner, sont tous des volontaires.

Nous avons eu l'impression, dans l'ensemble, que ces jeunes gens mettent toute leur attention et leur bonne volonté à se former dans les disciplines qu'on leur enseigne. Nous avons d'ailleurs pu apprécier la qualité de certaines de leurs réalisations artisanales.

Cette attitude positive est d'ailleurs compréhensible : ces jeunes gens, en situation d'échec scolaire, sentent bien la difficulté qu'ils auraient à trouver un emploi en l'absence de toute formation professionnelle. Le S.M.A., qui leur enseigne au moins les rudiments d'un métier, et qui, en outre, leur permet d'obtenir un diplôme apprécié par les professionnels de la région, leur apparaît en quelque sorte comme une seconde chance qui leur est offerte.

Les cadres nous ont confirmés dans ce jugement. L'un d'eux devait même ajouter "Lorsque l'on veut punir un appelé, on le menace de le réformer".

Au cours des entretiens qu'elle a eus avec les principaux élus des trois départements, notre délégation a pu se rendre compte que non seulement le principe du S.M.A. ne rencontre pas d'opposition particulière, mais qu'en outre son rôle social et éducatif, et les services qu'il rend en matière d'aménagement du territoire sont particulièrement appréciés.

Les collectivités territoriales trouvent en effet dans le S.M.A., à la fois une école qui permet de former une main-d'oeuvre nécessaire à leur économie, et une vaste entreprise de travaux publics prête à effectuer à des coûts modérés dans le cadre de convention ou du "bulldozer de l'amitié", des chantiers que ne peuvent accomplir les entreprises commerciales.

Les professionnels de la région n'ont en effet aucune raison de redouter le S.M.A. : les chantiers retenus par le préfet, en concertation avec les chambres de commerce et d'industrie, sont ceux-là seuls qui, tout en présentant un caractère d'utilité publique, ne sauraient être accomplis par une entreprise privée. Le S.M.A. a en effet été créé pour favoriser le développement économique, non pour l'entraver en concurrençant les sociétés privées.

En outre, les artisans locaux trouvent, parmi les diplômés sortis du S.M.A. une main-d'oeuvre formée et appréciée pour ses capacités.

Du côté des militaires, nous avons été très heureusement impressionnés par la qualité remarquable de l'encadrement en officiers et sous-officiers. Leur recrutement répond à des conditions précises : ils doivent avoir une habitude confirmée de la troupe ; il leur faut également être particulièrement au courant des techniques des gros travaux publics ; ils doivent enfin pouvoir s'adapter à un commandement d'un caractère particulier pour des raisons sociologiques et psychologiques, et enfin à une forme de service originale.

Si tous, en arrivant de métropole, ont dû faire preuve d'une certaine patience pour s'adapter à leur nouvelle tâche, il semble qu'ils y soient parvenus grâce à beaucoup de bonne volonté.

Un problème se pose toutefois au sujet de la durée de séjour dans les Antilles : fixée à trois ans, celle-ci est sans doute trop longue.

Ne serait-il pas envisageable de la ramener à deux ans, comme en Guyane ? Dans la négative, une solution intermédiaire pourrait être trouvée dans l'octroi de permissions supplémentaires à passer en métropole qui permettraient à ces hommes exposés à l'épuisante chaleur des tropiques de reconstituer leurs forces sous un climat tempéré.

La compétence, le savoir-faire et l'attention des moniteurs a maintes fois été souligné. S'agissant des jeunes appelés de métropole, ne serait-il pas possible de reconnaître l'effort qu'ils accomplissent et les contraintes que représente l'éloignement de leur foyer, en leur octroyant une prime spéciale, qui bien évidemment, ne saurait être considérée comme un précédent dans l'Armée, étant donné le caractère original du S.M.A.

Devant une telle unanimité en faveur du S.M.A., on peut alors se demander si certains aspects de ce service, qui allie l'instruction militaire avec la formation professionnelle et la réalisation de travaux d'utilité collective ne pourrait être appliqués en métropole.

Mais quelque séduction que présente à première vue cette idée, on doit alors se rappeler le coût du S.M.A. qu'on ne peut passer sous silence. Dépenses de formation, achats de matériels coûteux ... si l'on comptabilise les surcoûts du S.M.A. et qu'on les rapporte au nombre de recrues qui en bénéficient, on s'aperçoit alors qu'un appelé du S.M.A. coûte beaucoup plus cher à la Nation qu'un appelé des unités métropolitaines, sans qu'il soit d'ailleurs possible de préciser dans quelle proportion.

Dans ces conditions, le S.M.A. ne semble pas devoir nous apporter de réponse toute faite pour la valorisation du service militaire en métropole, que l'on évoque souvent aujourd'hui.

A ces considérations économiques s'ajoutent des considérations fonctionnelles : si l'élargissement des fonctions de l'armée est acceptable à titre exceptionnel, dans le cadre du S.M.A., ce serait en revanche un dévoiement inacceptable de la voir se transformer en totalité en entreprise de travaux publics et en institut de formation professionnelle.

Cette remarque de simple bon sens attire à son tour deux remarques complémentaires relatives à l'utilité et à la rentabilité du S.M.A. dans le contexte original des Antilles-Guyane.

Deuxième remarque : l'utilité du S.M.A. est certaine, mais son efficacité est difficile à apprécier avec précision.

Si l'on garde à l'esprit la description du climat social et économique des Antilles Guyane, et si l'on situe l'oeuvre du S.M.A. dans ce contexte, son utilité paraît manifeste. Sur un plan strictement social, nous croyons qu'il est bon d'avoir institué un service militaire aux Antilles pour que les jeunes gens de ces départements puissent effectuer leurs obligations militaires au même titre que les jeunes métropolitains.

Ce service apparaît d'autant plus nécessaire que, comme nous l'avons montré, la jeunesse est nombreuse dans ces départements où la natalité reste forte, que les structures familiales et éducatives sont trop souvent déficientes. Enfin, sur le plan économique, nous croyons qu'il est nécessaire de redresser une psychologie trop tournée vers la consommation et peu faite à la discipline que demande l'effort de production.

L'efficacité du service militaire adapté est en revanche plus difficile à apprécier.

Sur le plan de la formation, si l'on dispose en effet de statistiques plutôt réconfortantes sur les taux de réussite aux diplômes du S.M.A. (voir annexes), il n'existe en revanche aucune donnée générale sur les emplois trouvés et conservés par les jeunes gens à l'issue de leur temps de service. Seules des rencontres personnelles et aléatoires permettent de savoir que telle ou telle ancienne recrue dispose ou non d'un emploi. Il y a là une lacune regrettable qu'il conviendrait de combler, car elle permettrait de cerner plus précisément les filières porteuses d'embauche vers lesquelles le S.M.A. devrait s'orienter. Si le S.M.A. veut mériter son titre de service "adapté", il doit disposer de l'information nécessaire à sa bonne orientation.

Mais ne risquerait-on pas alors de découvrir que l'oeuvre de formation accomplie par le S.M.A. est disproportionnée par rapport au petit nombre de débouchés offerts par l'activité locale ?

Troisième remarque : les travaux réalisés par le S.M.A. constituent un investissement collectif et ne doivent pas être évalués en termes de rentabilité.

Les réalisations accomplies par le S.M.A. dans les départements d'Outre-mer sont considérables. On en trouvera quelques exemples en annexe. Ne sont-ils pas réalisés à un coût excessif ? A cette question qui revient à se demander si le S.M.A. est rentable, nous croyons pouvoir répondre, après nous être soigneusement informés, que, tout d'abord, la rentabilité du S.M.A. ne doit pas être examinée comme celle d'une société privée régie par la seule recherche du profit. Il vaudrait mieux conserver à l'esprit que ces chantiers sont le complément pratique indispensable de la formation dispensée aux jeunes appelés, et qu'en outre, s'agissant d'investissements collectifs où les "économies externes" sont considérables, la productivité véritable de ces infrastructures ne pourra apparaître qu'indirectement et à terme. Il faut en effet rappeler que si le S.M.A. n'avait pas été là pour tracer des routes qui ont désenclavé des localités, pour réaliser les défrichages indispensables, pour établir des pistes d'aviation, personne d'autre n'aurait été là pour le faire.

*

**

TROISIEME PARTIE : HAÏTI, LA FIN D'UNE DICTATURE ?

La troisième étape de notre voyage était la République d'Haïti. Les raisons qui justifiaient cette destination sont évidentes.

Haïti est le seul Etat indépendant francophone de la région. A ce titre, notre pays entretient avec lui des liens de coopération privilégiés : Haïti est éligible au Fonds d'Aide et de Coopération depuis 1973.

La révolution de février 1986, en renversant la dictature duvaliériste a levé l'hypothèque politique qui pesait sur le développement de nos relations avec ce pays. Le Conseil National de Gouvernement présidé par le Général Namphy a restauré les libertés publiques et promis la tenue prochaine d'élections générales, suscitant l'espoir d'un retour à la démocratie d'Haïti.

Soucieuse d'encourager cette évolution, la France a considérablement renforcé son aide à cet Etat en 1986.

Aussi votre commission a-t-elle tenu à ce qu'une délégation de ses membres se rendit en Haïti pour étudier l'évolution de la situation de ce pays, et les modalités de notre coopération au développement, ainsi que pour témoigner de notre soutien envers le processus de démocratisation qui s'est engagé dans ce pays.

Tout au long de son séjour, votre délégation a senti le rôle que jouent dans l'évolution d'Haïti le poids d'une histoire à la fois cruelle et prestigieuse, et celui de réalités économiques précaires. Aussi croit-elle utile de faire précéder le récit des entretiens qu'elle a eus avec quelques-uns des principaux responsables du pays d'un bref survol de l'histoire d'Haïti, et d'une rapide description de l'état actuel de l'économie haïtienne.

I - Un bref aperçu du passé mouvementé d'Haïti

A ne retenir d'Haïti que l'image qu'en ont laissé les toutes dernières années de son histoire, on risque de ne voir qu'un pays pauvre et rural supportant avec passivité et résignation la dictature duvaliériste et les exactions des "tontons macoutes".

Cette image, qu'ont en partie accréditée des oeuvres comme les "Gouverneurs de la rosée" de Jacques Roumain et "Les comédiens" de Graham Greene, néglige cependant quelques-uns des aspects fondamentaux du caractère du peuple haïtien, forgé par cinq siècles d'une histoire brutale, sanglante et parfois épique.

Trois grandes périodes se découpent dans l'histoire d'Haïti. Elles se répartissent autour d'une séquence centrale qui, débutant avec les premiers troubles issus de la Révolution française, s'achève avec la proclamation de l'indépendance en 1803.

A - La découverte et la colonisation de Saint-Domingue

L'île de Saint-Domingue était, à l'origine, peuplée d'indiens Arawaks, répartis en cinq tribus ou caciquats, qui vivaient de la chasse, de la pêche et de l'agriculture.

1°) La colonisation espagnole et le génocide indien

Christophe Colomb y débarqua le 6 décembre 1492 au cours de sa première expédition. Après avoir planté une croix dans la baie de la Conception, il baptisa l'île du nom de "Hispaniola", soit que l'aridité de cette terre lui rappalât l'Espagne, soit qu'il eût voulu honorer le pays d'où il avait embarqué.

Bien accueilli par les indigènes, il bâtit, avec les débris de la Santa-Maria, qui s'était échouée, un fortin dans lequel il laissa trente neuf hommes qui, après son départ, furent massacrés.

De retour en 1493 avec 17 vaisseaux et 1560 hommes, il réduit les Indiens au travail forcé, et distribue les terres entre les colons. Sa disgrâce et son rappel n'altèrent pas une administration qui se signale par sa dureté. Les dernières tribus indiennes indépendantes sont progressivement réduites à la servitude par la force ou par la ruse. Les guerres, les épidémies, les conditions de travail qui leur sont imposées les déciment dans des proportions impressionnantes : de 300 000 environ qu'ils étaient à l'arrivée des Espagnols, ils ne sont plus que quelques milliers au début du XVIe siècle. Aussi doit-on très rapidement compenser ce déficit de main d'oeuvre par la traite des noirs, qui commence dès 1503.

2°) L'implantation des boucaniers et des flibustiers et la colonisation française

Après quelques années de prospérité, l'île connaît le déclin économique et l'abandon.

Elle ne reçoit une nouvelle impulsion qu'en 1625 lors de l'installation des flibustiers et boucaniers. Premiers auteurs de la colonisation française, ils changent le nom de l'île en Saint-Domingue.

L'implantation accrue de colons français entraîne une période de tension et de conflit entre les puissances coloniales et en particulier avec l'Angleterre et l'Espagne. Le traité de Ryswick de 1697 y met fin en consacrant la partition de l'île et la cession de son tiers occidental à la France.

Sous la conduite de gouverneurs éclairés, comme Henri Comte d'Estaig, l'île connaît une période de prospérité qui lui vaut le surnom de "la perle des Antilles". Elle exporte à elle seule, vers la France, davantage de sucre, de café, de coton et d'indigo que le reste de nos possessions de la région.

B - La révolution française et son contrecoup, l'indépendance

L'île connaît en 1791 une prospérité réelle, mais les clivages sociaux, les déséquilibres démographiques et les rivalités coloniales chroniques sont autant de sources d'instabilité que vont aggraver les événements survenus en Amérique et en France.

1°) La situation à Saint-Domingue à la veille de la révolution

Les noirs y sont, dans l'ensemble, plus maltraités qu'ailleurs. Un fait significatif en fournit la preuve : pendant toute cette période coloniale, le nombre d'esclaves importés a toujours été supérieur à l'accroissement de la population noire. Ce déficit des naissances sur les décès, qui s'aggrave avec les années, s'explique par le surmenage, les traitements inhumains, une forte mortalité infantile et le recours fréquent à l'avortement.

Le culte Vaudou, qui apparaît comme l'unique refuge, se perpétue en dépit de son interdiction par les autorités.

Les affranchis et les mulâtres forment des catégories intermédiaires qui réclameront, avec la révolution française, l'égalité avec les colons blancs. Ainsi, la Société des Amis des noirs, s'appuyant sur la déclaration des droits de l'homme de 1789, réclamera-t-elle pour eux la citoyenneté française pleine et entière.

Les petits colons blancs y sont évidemment opposés. Quoiqu'ils soient souvent contraints, du fait de l'inégalité numérique des sexes, de prendre femme, ou compagne, dans ces catégories sociales, ils refusent toute assimilation, et se regroupent à cette fin dans l'Assemblée de Saint Marc.

A ces clivages raciaux s'ajoutent d'autres clivages internes qui prennent leur source dans la divergence des intérêts économiques.

Ainsi, les commis de l'Etat, généralement d'origine aristocratique, et affectés pour quelques années à Saint-Domingue, s'efforcent de maintenir le régime de l'exclusif qui, limitant le commerce de l'île aux seuls échanges avec la métropole, garantit les intérêts de l'Etat.

Les planteurs en revanche, souhaitent l'abolition d'un régime qui entrave leur liberté commerciale de vendre au plus offrant. Les événements parisiens leur paraissent rapidement encourager des ambitions qu'avait réveillées l'Indépendance américaine.

2°) Des premiers troubles à la proclamation d'indépendance

Ces divisions finissent par dégénérer en conflits ouverts sur lesquels se greffent aussitôt la jacquerie des noirs et les interventions des puissances coloniales étrangères.

Le gouvernement parisien envoie alors une commission civile composée de Sonthonax, Polverel et Aillaud, et accompagnée d'une troupe de 6 000 hommes, afin de rétablir l'ordre. Arrivés dans l'idée de mater une révolte d'esclaves, ceux-ci ont l'intelligence de comprendre rapidement, devant l'évolution de la situation, que la libération des esclaves est la seule solution pour résister aux visées de l'Espagne et surtout de l'Angleterre qui occupe Port-au-Prince. Par une étonnante coïncidence, Polverel et Sonthonax proclament simultanément, mais sans s'être concertés, la liberté et la citoyenneté des noirs, et, au même moment, Toussaint-Louverture, un noir de

Saint-Domingue au service de l'Espagne, invite les noirs à combattre pour l'égalité et la liberté. Jugeant alors la proclamation des commissaires français plus sûre que les promesses et l'alliance d'autorités espagnoles et anglaises restées esclavagistes, Toussaint-Louverture se rallie à la France le 18 mai 1794, et donne alors toute sa mesure d'un chef de guerre exceptionnel, allant de victoire en victoire.

A l'égard des Espagnols, le Traité de Bâle signé le 24 juillet 1795, met un terme au conflit en organisant la cession à la France de la partie espagnole de l'île.

Contre les Anglais, en revanche, le combat se poursuit, et Sonthonax distribue 30 000 fusils aux noirs en leur disant : "Voici votre liberté. Celui qui vous enlèvera ce fusil voudra vous rendre esclave". Toussaint-Louverture défait définitivement les forces anglaises en 1797, et pour la première fois dans l'histoire, une troupe européenne capitule, en grande cérémonie, devant un général noir.

Toussaint-Louverture se retourne alors contre les mulâtres de la partie méridionale de l'île, et qui, regroupés sous la conduite de Rigaud, sont battus et massacrés à Jacmel. Dès lors, devenu maître absolu de l'île, il s'en proclame gouverneur à vie, tout en protestant de son loyalisme envers la France.

Cette proclamation provoque une réaction française. Bonaparte envoie une armée de 22 000 hommes reprendre le pays en mains, désarmer les noirs, et rétablir l'esclavage. Au terme d'une longue résistance, Toussaint-Louverture est vaincu et déporté en France.

Mais les troupes françaises sont décimées par la fièvre jaune et les officiers haïtiens Pétion, Clairveaux, Christophe et Dessalines passent aux insurgés. La guerre d'indépendance prend alors un nouveau tour et aboutit le 31 décembre 1803 à la proclamation du nouvel état haïtien.

C - L'indépendance d'Haïti : de Dessalines à Duvalier

Proclamé gouverneur à vie en mars 1804, Dessalines est assassiné l'année suivante. Ses épigones Christophe et Pétion se partagent l'île et se combattent. Une réunification provisoire aura lieu sous Boyer, qui occupe le pouvoir de 1822 à 1843 et achète à la France,

moyennant une forte indemnité, la reconnaissance politique d'une indépendance conquise, de facto, par les armées.

Par la suite, l'instabilité politique s'aggrave, les ~~désordres~~ s'installent, et ruinent l'économie.

En 1915, les "marines" américains débarquent, et les Etats-Unis occupent l'île jusqu'en 1934. L'administration américaine réalise des travaux d'équipement, de voirie, assainit la situation financière, relance l'investissement économique. Mais, confisquant les fusils, symboles de la liberté recouvrée, expulsant les paysans haïtiens au profit des fermiers américains, enfin imposant une culture étrangère, elle suscite bientôt un sursaut du sentiment national. Dans un mouvement de fierté et de révolte, les intellectuels haïtiens découvrent leur attachement à leurs doubles racines françaises et africaines.

Après le départ des américains en 1934, trois gouvernements issus de la bourgeoisie haïtienne se succèdent au pouvoir. La victoire électorale du Docteur Duvalier en octobre 1957 amorce un tournant dans l'évolution intérieure du pays.

Les traits les plus marquants du Duvaliérisme sont encore présents dans toutes les mémoires. On se contentera donc de rappeler les grandes tendances.

François Duvalier était un petit médecin de campagne qui s'était distingué dans la lutte contre le pian et était connu comme ethnologue appartenant à l'école des griots.

Il montrera très vite une aptitude exceptionnelle à la dictature en mettant au pas, par la terreur, les trois forces majeures de la société haïtienne qui eussent pu lui résister :

- contre l'armée, il constitue sa milice populaire, les volontaires de la sécurité nationale, plus connus sous le nom de "tontons macoutes" (une macoute est une besace) et envoie le chef d'Etat major en ambassade à Rome.

- l'église catholique est également mise au pas : l'archevêque français, Mgr Poirier, est expulsé en même temps que Mgr Augustin, premier évêque haïtien. Les Jésuites du grand Séminaire de Port-au-Prince, puis les spiritains sont à leur tour expulsés. Parallèlement, le

vaudou est encouragé, et des liens se tissent entre les hougans et le macoutisme, assurant un efficace maillage de l'île.

- avec les mulâtres, l'opposition était complète, et l'on a pu comparer la haine que leur vouait François Duvalier à celle de Toussaint-Louverture pour son rival Rigaud. Dès les premières années la bourgeoisie mulâtre sera attaquée dans ses biens, arrêtée, emprisonnée, assassinée. Ses éléments partiront par milliers vers les Etats-Unis, le Canada, la France et l'Afrique, mais leurs tentatives de débarquement et de coups de main échoueront avec régularité.

A la mort de François Duvalier, son fils Jean-Claude lui succède, à l'âge de 19 ans, et semble vouloir libéraliser le régime en lançant le mot d'ordre de "paix duvaliériste". De 1973 à 1977 s'installe une relative paix sociale : les macoutes sont plus calmés ; aucune tentative de débarquement n'est relevée ; le mariage du Président avec une fille de la riche bourgeoisie mulâtresse met un terme aux persécutions raciales. Une certaine liberté d'expression est alors tolérée dans les stations de radio et dans un journal, le "Petit samedi soir". Mais les syndicats restent interdits, et les manquements aux droits de l'homme sont fréquents.

Dans la fin des années soixante-dix, le régime se raidit à nouveau. Une loi de 1979 resserre la censure de la presse et, en 1980, une nouvelle vague d'arrestations et d'expulsions est lancée. Ces mesures, qui s'attaquaient à l'expression du mécontentement, plutôt qu'à ses raisons profondes, n'ont pu enrayer la dégradation du régime, qui est tombé en février 1986, au terme de plusieurs mois d'émeutes, et après avoir perdu tout soutien extérieur.

Le Conseil national du gouvernement, au pouvoir depuis cette date, est présidé par le général Namphy, chef d'Etat-major des Armées et comprend en outre le colonel Williams Regala et M. André François. Le 21 mars 1986 en effet ont été exclus ses autres membres, trop suspects de sympathies duvaliéristes.

Se présentant comme une instance de gouvernement provisoire, venu au pouvoir pour des raisons de salut public, il a restauré l'exercice des libertés publiques et promis la tenue prochaine d'élections libres. Toutefois, les insuffisances de l'Etat-civil, l'absence de forces de l'ordre régulières, l'absence de tradition démocratique dans un pays qui a connu trente années de dictature, enfin, la pauvreté et le délabrement économique du pays hypothèquent gravement l'évolution de la situation politique du pays.

II - Le poids des réalités économiques

Haïti est un des pays les plus pauvres du monde. Avec un revenu de moins de 160 \$ par an et par habitant, il est même l'Etat le plus pauvre de toute la Caraïbe.

Cette situation n'est pas nouvelle ; elle s'est toutefois aggravée fortement au cours des dix dernières années.

Depuis l'année budgétaire 1981, l'économie est en effet entrée dans une période de récession prolongée. Si l'on prend l'année 1980 comme base de référence, l'évolution du produit intérieur brut aura été la suivante :

1980	=	100
1981	=	97,2
1982	=	93,4
1983	=	93,7
1984	=	96,7.

Cette situation s'explique par une série de facteurs tant internes qu'externes :

Comme beaucoup de pays sous-développés, Haïti repose sur une assise économique et sociale défectueuse.

L'agriculture qui occupe 80% de la population active, fournit 50% des exportations, et génère 38% du produit intérieur brut, pâtit d'un manque dramatique d'infrastructures de base, et de techniques de production archaïques.

En outre, l'attention portée par l'ancien gouvernement haïtien à ce secteur vital a toujours été manifestement insuffisante : jamais la part des investissements consacrée à l'agriculture n'a dépassé 17% des dépenses d'équipement.

Nos interlocuteurs se sont accordés par ailleurs à considérer l'épidémie de peste porcine comme un principal facteur de la ruine du paysan haïtien. L'élevage du porc est, dans les couches majoritaires et pauvres du paysannat haïtien, la seule forme d'épargne connue.

L'abattage du cheptel porcin, dans le cadre d'un plan systématique d'éradication de l'épizootie pris en charge principalement par les Etats-Unis a bouleversé les conditions de subsistance d'une population déjà exangue.

Sur le plan industriel, la fermeture de la mine de bauxite de Miragoâne en 1982 a privé l'économie haïtienne du revenu tiré de cette activité. Les ressources tirées de celle-ci sont en effet tombées en l'espace de deux ans de 14 à 1 million de dollars.

La dégradation générale de la situation a accéléré les phénomènes migratoires tout en ajoutant à la misère paysanne la misère urbaine. Ainsi, sur la période récente, la population des villes a crû quatre fois plus vite que la population globale. Cette hypertrophie des villes, et singulièrement de Port au Prince, entraîne son cortège habituel de chômage, de développement des quartiers insalubres, et de chute du niveau de vie : on estime généralement que le pouvoir d'achat des ménages non agricoles a décréu d'environ 3,7% en rythme annuel sur les quatre dernières années.

On ne doit pas minimiser en outre la part d'une gabegie générale, des malversations, de la fraude fiscale et de la mauvaise administration dans la misère du pays.

D'autres causes, externes, celles-ci, ont également contribué à l'effondrement de l'économie haïtienne :

- la dégradation des termes de l'échange, sensibles pour la plupart des produits de base, l'a été en particulier pour le café, qui fournit le tiers des recettes d'exportations d'Haïti, et constituait une des deux principales sources de devises.

- le tourisme, qui assurait l'autre grande poste de rentrée de devises, est entré en crise depuis 1980. De 300.000 en 1980, le nombre des touristes était tombé à 200.000 en 1984, faisant chuter les recettes de 40 à 28 millions de dollars par an. Cette régression s'est depuis encore accentuée.

- quant aux activités de sous-traitance, qui constituaient la troisième source de revenus, elles ont vu baisser leurs productions de 10 à 50% en quatre ans, sous l'effet de la crise mondiale. La relance de l'économie américaine avait permis en 1985 un certain démarrage, qui s'est trouvé arrêté par les troubles politiques.

On ne peut dans ces conditions s'étonner que la balance des paiements courants soit tombée à 95 millions de dollars en 1984, et que l'encours de la dette ait doublé en quatre ans pour atteindre près de la moitié du produit intérieur brut.

Les impératifs de gestion prescrits par le Fonds monétaire international n'ont pu être satisfaits, provoquant une rupture des possibilités de crédits.

Ainsi le régime duvaliériste laissait-il, à la fin de l'année 1985, une situation catastrophique.

Une appréciation sur la situation de l'économie haïtienne depuis les événements de février 1986 est délicate d'un double point de vue :

- tout d'abord l'évolution de la situation économique sur la période récente est difficile à appréhender faute de données sûres ;

- ensuite, le changement de régime est encore trop récent pour que l'on puisse véritablement parler de politique économique et sociale : le gouvernement tente plutôt de parer au plus pressé, et répond au coup par coup à la montée des revendications.

Cependant, on peut esquisser un cadre de référence à partir des évaluations réalisées à la fin du premier trimestre par la Banque Mondiale, le F.M.I., et nos services, et en tenant compte des options définies par le gouvernement dans l'orientation de sa politique économique.

On se contentera donc de noter qu'en milieu d'année 1986 on constatait, sur le plan global, une aggravation des déséquilibres existants.

Face à la dégradation de la situation vivrière, de l'activité industrielle et des équilibres financiers, le Conseil national de gouvernement s'est fixé pour objectif de regagner la confiance de la communauté internationale et de créer les conditions d'une relance économique saine.

A cette fin a été défini un programme d'assainissement financier et d'ajustement structurel, reposant en particulier sur le respect de l'équilibre budgétaire, la libéralisation des importations et la restructuration du secteur para-public.

La rigueur de ce programme a permis de restaurer la monnaie haïtienne, d'obtenir le soutien des organisations internationales (F.M.I. : facilité d'ajustement structurel de 20,7 millions de D.T.S., prêts de la Banque Mondiale et de la Banque Interaméricaine) parallèlement à celui des aides bilatérales soucieuses de faciliter le processus démocratique.

Mais cette rigueur a également engendré un certain nombre d'effets négatifs à cours terme, et notamment un accroissement du chômage, une récession des industries nationales, l'absence d'investissement des industries de transformation et une augmentation de la contrebande pour les produits alimentaires de base comme le riz et le sucre.

III - Le carnet de route et les entretiens de la délégation

Le voyage en Haïti de la délégation a comporté deux volets. Pendant leur séjour à Port au Prince, les commissaires se sont entretenus avec quelques-uns des principaux responsables gouvernementaux et municipaux d'Haïti. Ils ont également rencontré certains responsables politiques.

Pendant leur séjour à Jacmel, dans le sud-est de l'île, ils ont visité quelques réalisations de la coopération française.

A - Les entretiens de la délégation

La délégation a été successivement reçue par Mme Frank Paul, maire de Port au Prince, par le colonel Williams Regala, membre du Conseil national de Gouvernement, en charge des portefeuilles de l'Intérieur et de la Défense, par le Lieutenant-général Hilaire, ministre des Affaires étrangères et des Cultes, et par M. Latortue, ministre de la Justice.

Mme Frank Paul, maire de Port au Prince, a d'abord souligné l'opportunité de la visite d'une délégation sénatoriale en Haïti. Elle a décrit aux commissaires les difficultés auxquelles est confrontée

l'administration de la ville et la pauvreté des moyens dont elle dispose pour y faire face.

La principale source de l'aggravation de la situation réside dans l'exode massif des populations rurales en direction de Port au Prince, a estimé Mme Frank Paul. Chaque mois, plusieurs milliers de personnes viennent grossir les rangs d'une population urbaine qui déborde les capacités d'accueil de la municipalité. Faute d'installation et de logements pour les héberger, ces personnes s'entassent dans des baraquements improvisés, bâtis sans plan et sans ordre, avec des matériaux de fortune. Des quartiers entiers se sont ainsi rapidement étendus autour de la ville, dépourvus des infrastructures de voirie les plus élémentaires. Les conditions d'hygiène et de sécurité y sont donc des plus précaires.

Face à cette situation, la mairie de Port au Prince s'efforce, avec les faibles moyens dont elle dispose, de parer au plus pressé.

Elle tente de freiner l'exode rural, et de reloger, dans la mesure du possible, les habitants de ces nouveaux quartiers dans des installations plus sûres. Parallèlement, les efforts sont portés sur l'amélioration des services de lutte contre l'incendie, mais le nombre de bouches à eau reste dramatiquement insuffisant.

La délégation a rencontré ensuite le colonel Williams Regala, membre du Conseil national de Gouvernement, qui cumule les responsabilités de ministre de l'Intérieur et de ministre de la Défense.

Le colonel Williams Regala était, au moment des événements de février 1986, le deuxième personnage de la hiérarchie militaire. Agé de 48 ans, il avait donc effectué les 28 années d'une carrière militaire normale, sous le précédent régime. Sa participation à des opérations de maintien de l'ordre dans le Sud en 1964 lui avait valu certaines décorations, et il avait été nommé par la suite à la Garde présidentielle de 1966 à 1971. On note cependant qu'en 1969, il a suivi les cours de droit à la Faculté de Port au Prince, où enseignait maître Grégoire Eugène, un des dirigeants de l'opposition intérieure. Nommé colonel en 1980, il a gravi successivement les ultimes échelons de la hiérarchie militaire.

En uniforme militaire, le colonel Williams Regala a reçu la délégation dans une salle souterraine de son ministère.

Après s'être félicité du voyage de notre délégation qui lui a semblé présager heureusement de l'intérêt porté par notre pays à l'évolution d'Haïti, le colonel Regala a insisté sur le caractère exceptionnel de la situation présente.

Il a insisté sur le fait que les membres qui composent le Conseil national de Gouvernement ne nourrissent aucune ambition personnelle, et n'ont entrepris d'exercer le pouvoir qu'à des fins de salut public, et de façon temporaire, dans l'attente des élections générales.

Leur premier souci, a-t-il indiqué, a été d'éviter que la liesse populaire consécutive à la chute du régime Duvalier ne dégénère en émeute perpétuelle.

Il a affirmé qu'à plus long terme, la volonté du gouvernement est de tirer un trait sur le passé, de mettre le pays sur de bons rails, et d'instaurer définitivement le retour à la démocratie dont il a énuméré les étapes : élection d'une assemblée constituante en octobre 1986, vote de la Constitution en janvier 1987, ratification populaire le 7 février, puis organisation des élections rurales en juillet, législatives en octobre, et présidentielles en décembre, de façon à rendre possible la passation des pouvoirs le 7 février 1988.

Toutefois, a-t-il ajouté, l'organisation des élections et en particulier le recensement du corps électoral, soulèvera sans doute de graves difficultés, ne serait-ce qu'au plan technique.

La délégation s'est ensuite entretenue avec le Lieutenant-général Jean-Baptiste Hilaire, ministre des Affaires étrangères et des Cultes.

Le Lieutenant-général Jean-Baptiste Hilaire a mené une carrière dans les forces armées d'Haïti entrecoupée de stages d'études à l'étranger, et en particulier dans les écoles militaires américaines.

Celui-ci a d'abord souligné les difficultés d'une époque de transition, qui survient après trente années d'autoritarisme et de privation de liberté. Après avoir analysé avec lucidité les faiblesses et les atouts du gouvernement, il a ajouté que celui-ci ne pouvait agir seul, mais qu'il avait besoin du soutien actif de la population et de l'aide internationale.

Il a indiqué que l'adoption de la loi sur la presse et de la loi sur les partis politiques ne sont que les premières étapes d'une évolution qui doit conduire à l'adoption d'une constitution libérale.

Evoquant le problème posé par l'immigration haïtienne, il a précisé que le C.N.G. s'attacherait, dans la mesure de ses moyens, à la ralentir, mais que le rapatriement massif des immigrés soulèverait de graves difficultés.

La délégation a ensuite été reçue par M. François Latortue, ministre de la Justice.

M. François Latortue, qui a reçu une double formation de juriste et d'économiste à Port au Prince et aux Etats-Unis, a mené une triple carrière d'universitaire et d'administrateur en Haïti, d'avocat conseil, et de fonctionnaire international, en particulier dans la section française de l'organisation des Etats américains.

M. Latortue a précisé aux commissaires les modalités de scrutin qui ont été retenues pour l'élection de l'Assemblée constitutive. Si le vote par arrondissement est conforme à l'équité, M. François Latortue n'a pas caché que, à son avis, la grande difficulté serait de trouver des candidats qualifiés et compétents dans un pays où 80% de la population est analphabète, et où les élites locales ont émigré ou se sont installées à Port au Prince.

Il a insisté sur le nécessaire toilettage des codes qu'il faudra par la suite entreprendre. Il a déploré à ce propos la faiblesse de la bibliographie juridique haïtienne, et a insisté sur la nécessité de développer à l'avenir les études de droit, qui constituent une excellente discipline de formation de l'esprit, et de rationalisation de la pensée.

B - La coopération française avec Haïti

Traditionnellement, la coopération française en Haïti a évité les relais administratifs haïtiens, jugés peu sûrs, et s'est orientée exclusivement vers le soutien ou la réalisation de projets concrets.

Toutefois, depuis le changement de régime, le gouvernement français a affirmé son intention de favoriser la consolidation de l'Etat haïtien, en lui apportant son concours dans les domaines, régaliens par excellence, de la Justice, de la Police et de l'Armée.

1°) Les orientations traditionnelles de notre politique de coopération.

Eligible au Fonds d'aide et de coopération depuis 1973, Haïti a bénéficié des divers instruments de notre politique de coopération.

Ainsi, entre 1973 et 1985, les projets approuvés par le **Fonds d'aide et de coopération** se sont élevés à 194,6 millions de francs, principalement consacrés aux infrastructures routières et aéroportuaires d'abord, puis, à partir de 1973, au développement rural.

La coopération avec l'Institut pédagogique national, le soutien au Lycée français Alexandre Dumas, le fonctionnement de l'Institut français d'Haïti, et un programme de coopération audiovisuelle ont complété l'action de nos services de coopération.

En outre, le **Caisse centrale de coopération économique** participe chaque année, par ses prêts, au financement de quelques projets importants : ainsi en 1983, un crédit de 84 millions de francs a permis la réfection de l'aéroport de Port au Prince ; en 1984, deux crédits, l'un de 72 millions de francs, l'autre de 105 millions de francs, ont été respectivement accordés à Electricité d'Haïti et à Teleco.

On doit également mentionner les interventions d'autres organismes publics français de coopération, tels l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.), l'Office de recherches scientifiques et techniques d'Outre-Mer (O.R.S.T.O.M.), ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.).

Enfin, la valeur de notre aide alimentaire s'est élevée en 1984 à 6,5 millions de francs, et en 1986 à 6,9 millions de francs.

2°) Les visites de la délégation

La délégation a voulu étudier, sur place, quelques réalisations de notre coopération.

Elle s'est donc rendue les 13 et 14 septembre dans la région de Jacmel, située dans le département du sud-est de l'île.

Pour ce faire, elle a emprunté la route dite "de l'amitié", réalisée entièrement par notre coopération. Cette route, qui traverse la montagne pour relier Jacmel à Port au Prince, constitue assurément une des plus belles infrastructures du pays et son tracé fait honneur à l'ingéniosité et au talent de nos ingénieurs qui ont su tirer le meilleur profit d'un relief difficile.

Arrivée à Jacmel, votre délégation a aussitôt été saisie par la gravité de la pauvreté qui sévit dans l'arrière-pays. Encore cette région n'est-elle pas la plus pauvre d'Haïti.

Dans l'après-midi, elle s'est rendue dans divers chantiers où travaillent nos coopérateurs. Voyant l'accueil extrêmement chaleureux et affectueux qui leur était réservé par la population, ils en ont tiré l'impression réconfortante que notre coopération dans ce pays est véritablement appréciée de ceux-là mêmes à qui elle est destinée, et qui la voient opérer.

Le Projet de développement intégré de Jacmel représente une réalisation intéressante et prometteuse qui paraît bien adaptée à son objectif de revitalisation et de rééquilibrage de l'économie paysanne.

Son centre d'expérimentations s'efforce de mettre au point, sur une petite échelle, des solutions techniquement adaptées aux conditions de l'agriculture haïtienne.

Par la suite, celles-ci sont ensuite diffusées par des stages de formation qui sont dispensés dans les communautés rurales.

Trois volets sont distingués : l'agronomie proprement dite, le génie rural, enfin, le séchage, le stockage et la transformation des produits.

*

**

Au terme de cette présentation d'Haïti, votre délégation ne saurait évidemment se prononcer sur les chances de succès du processus de libéralisation et de démocratisation amorcé par les événements de

février 1986, et poursuivi par les lois sur la presse et sur les partis politiques.

Les violences survenues au cours de ces derniers mois, les agressions dont a fait l'objet le Comité électoral provisoire enfin, les violences qui ont ponctué la campagne précédant les élections présidentielles invitent à tempérer, sinon à abandonner les espoirs qu'avait suscités la chute du régime Duvalier.

Sans prétendre trancher sur les chances d'un processus de démocratisation aujourd'hui aujourd'hui compromis, on rappellera donc un certain nombre de données :

- du côté positif, on notera l'amour de la liberté, très vivace chez un peuple qui se souvient d'avoir conquis sa liberté et son indépendance au terme de la première guerre de décolonisation. On rappellera également, en l'absence d'autres corps intermédiaires, le rôle positif joué par les Eglises, qui bénéficient d'une bonne organisation, d'une large audience et d'une solide autorité dans un pays très religieux. On signalera également l'existence de personnalités haïtiennes de grande valeur qui pourraient, si la force rejoint le droit, et si la démocratie, comme elle le doit, sait mettre en valeur ses élites, constituer un personnel politique et administratif compétent. Enfin, on n'oubliera pas le rôle positif que peuvent jouer les pays occidentaux et en particulier la France et les Etats-Unis, en manifestant clairement leur intention de favoriser par leur aide le retour à la démocratie.

Du côté négatif, on rappellera le penchant à la violence, la propension au massacre qui se répètent tout au long de l'histoire sanglante d'Haïti : le respect des droits de l'homme n'est pas inscrit dans la tradition politique haïtienne. On déplorera également l'absence de tradition démocratique dans un pays où le pouvoir s'impose le plus souvent par la force, et ne se partage guère. Celle-ci se traduit en particulier par la multiplication des partis politiques et des candidatures à la présidence de la République.

Enfin, on se gardera bien d'oublier la puissance que conservent les réseaux d'influence et les groupements duvaliéristes qui se sont tissés tout au long de trente ans de dictature, et qui n'ont pu se défaire en quelques mois.

La politique de coopération de la France devrait donc s'imposer deux priorités :

- tant que le régime reste fidèle aux objectifs de démocratisation qu'il a proclamés, nous devons poursuivre notre soutien au renforcement de l'Etat haïtien. Il ne saurait exister en effet de régime démocratique sans un Etat suffisamment bien organisé pour exercer les fonctions régaliennes qui doivent être les siennes : Justice, Police, Armée. L'exemple déplorable du macoutisme, cette "police" non payée, qui se servait sur l'habitant démontre par l'absurde la nécessité d'une police fonctionnarisée, encadrée et régie par un statut à la fois protecteur et contraignant.

- la francophonie doit également susciter une attention particulière. Le fait que la population haïtienne parle créole est une opportunité pour la francophonie dans la région. On ne doit toutefois pas perdre de vue que le créole est une langue bien distincte du français et que seule une petite fraction de la population, le dixième peut-être, parle notre langue, et qu'en outre, cette élite est de plus en plus attirée par le prestige des universités américaines pour l'éducation de ses enfants.

Dans ces conditions, si nous n'y prenons garde, la population d'Haïti pourrait tout en restant créolophone, préférer l'anglais au français comme seconde langue, comme langue internationale.

DECLARATION DE MADAME ROLANDE PERLICAN AU NOM DU GROUPE COMMUNISTE

Madame Rolande Perlican a tenu à déclarer au nom du groupe communiste :

1°) qu'elle ne partage pas les considérations sociales avancées, concernant les retards scolaires et le comportement des jeunes Antillais - qui font abstraction de la crise, des difficultés des familles, des inégalités sociales, ni les raisons invoquées concernant les problèmes économiques des Antilles et de la Guyane.

2°) qu'elle ne partage pas les conclusions positives relatives au S.M.A. : il ne peut pas en effet apporter en tant que tel une part de solution au chômage des jeunes (d'ailleurs le rapport souligne l'incapacité à savoir à long terme ce que deviennent les intéressés) ni pour leur formation professionnelle.

Par ailleurs nous estimons que le rôle du service militaire ne doit pas être détourné ; il doit servir à former les jeunes du contingent, comme soldats.

3°) qu'elle juge contestable le rôle joué par la France à l'égard d'Haïti.

ANNEXES

ANNEXE I : LES MOYENS DU S.M.A.

Fiche 1.1 : le domaine du S.M.A.

Fiche 1.2 : la situation du parc automobile

ANNEXE II : LES RESULTATS DU S.M.A.

Fiche 2.1 : Bilan global des actions de formation et de préformation professionnelles

Fiche 2.2 : Bilan détaillé de la formation professionnelle au G.S.N.A. de Saint-Jean du Maroni

Fiche 2.3 : Bilan détaillé de la préformation professionnelle dans les régiments du S.M.A. de Martinique-Guadeloupe-Guyane.

ANNEXE III : LES CHANTIERS-ECOLES DU S.M.A.

/// - I C H E 1-1

DOMAINE DU S.M.A./A.G.

DEPARTEMENT	Q U A R T I E R	DOMAINE-Ha	SURFACE BATIE M2
MARTINIQUE	Brière de l'Isle	20	23 600
	La Favorite	5	4 200
	Totaux partiels	25	27 800
GUADELOUPE	La Jaille	42	19 780
	Marie Galante	3	∅
	Totaux partiels	45	19 780
GUYANE	Gouverneur EBOUE	175	45 200
	Larivot	20	∅
	St-Jean	200	32 220
	Totaux partiels	395	77 420
T O T A U X		465	125 000

L O G E M E N T S

	Domaniaux	Secteur Civil
1° REGIMENT	28	91
2° REGIMENT	29	72
3° REGIMENT	75 + 2	35
G. S. M. A.	42 + 4	∅
T O T A U X	174 + 6	198

Véhicules d'usage général	Nombre	Age moyen	Valeur résiduelle (*)
Véhicules légers	151	2 a 6 m	40 %
Cargos	91	6 a	35 %
Autocars+Ambulances	45	5 a	31 %
Camions bennes	38	5 a	30 %
Camions divers	35	8 a	37 %
Remorques	39	-	
Matériels divers	14	-	
T O T A L	413	-	34 %

Engins -Mat.de chantier	Nombre	Age moyen	Valeur résiduelle (*)
Bouteurs	34	8 a 6 m	23 %
Niveleuses	9	6 a	38 %
Chargeuses	11	5 a	40 %
Pelles hydrauliques	15	9 a 6 m	20 %
Rouleaux automoteurs	11	11 a	28 %
Scraper automoteurs	2	17 a	16 %
Tracteurs agricoles et forestiers	11	5 a	35 %
Compresseurs	10	11 a	25 %
Bétonnières	15	7 a	46 %
Engins divers	248	-	-
T O T A L	366	-	30 %

(*)- Valeur résiduelle idéale : 50 %

//- I C H E 1.2

SITUATION DU PARC

Le parc est constitué de deux catégories de matériels.

I.- VEHICULES ET MATERIELS D'USAGE GENERAL

Ce sont les véhicules de liaison, cargos, autocars, camions et remorques diverses. Ces matériels sont réalisés et soutenus par des crédits du titre III mis en place par MIDETOM.

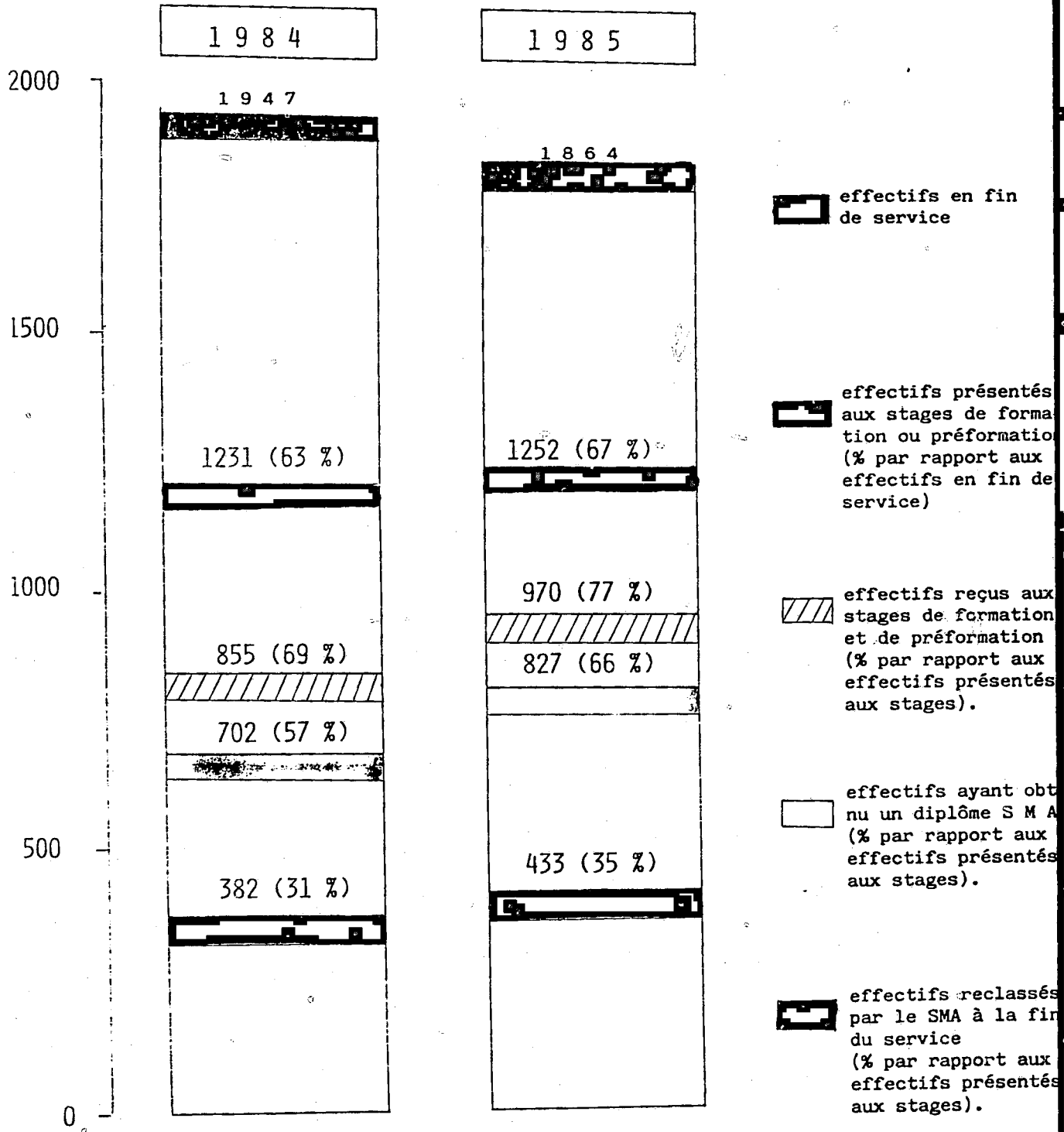
II.- ENGINES ET MATERIELS DE CHANTIERS

Ce sont les engins classiques du génie : bouteurs, niveleuses, chargeuses, pelles, etc... ainsi que les groupes électrogènes, moto-pompes et les matériels de navigation avec leurs propulseurs.

Ces matériels sont réalisés par MIDETOM sur les crédits titre VI et F S E, où dans certains cas par les départements.

.../...

B I L A N GLOBAL DES ACTIONS DE FORMATION ET
 DE PREFORMATION PROFESSIONNELLES



FORMATION et PREFORMATION PROFESSIONNELLES AU
S.M.A. ANTILLES-GUYANE

NOMBRE de STAGES OUVERTS	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>
- Préformation dans les R.SMA	1 226	1 073	1 067
- Formation dans les R.SMA	99	41	57
- Formation au G.SMA	129	117	128
T O T A L	1 454	1 231	1 252
NOMBRE D'EXAMENS REUSSIS			
- Préformation dans les R.SMA	825	741	835
- Formation dans les R.SMA	48	35	34
- Formation au G.SMA	105	79	101
T O T A L	978	855	970
Pourcentage de réussite :	67 %	69 %	77 %

-
- cf. FICHE 8 (Préformation dans les R.SMA :
(. Spécialités du bâtiment (Maçon, Plombier, Peintre, Carreleur, Electricien, Menuisier).
(. Conduite d'Engins de TP. Conduite de véhicules (VL. PL. TC. SPL).
) . Mécanique
) Formation dans les R.SMA :
) . Exploitation forestière. Agriculture. Pêche.
- cf. FICHE 7 (Formation (type AFPA) au G.SMA.
(. Ebénisterie ou Menuiserie. Coffrage-boisage. Charpente-bois. Sciage-affûtage.
(. Installations Sanitaires. Peinture bât. Électricité bât.
) . Mécaniciens motoristes Essence Diesel. Répar.Engins. Tôlerie - Carrosserie
) Peinture.

NOTA : Un même stagiaire peut parfois participer à plusieurs stages, réussir à plusieurs examens, mais il ne lui sera attribué qu'un seul diplôme S.M.A.

exemple : un stagiaire "exploitation forestière" participe aussi aux stages de conduite - V L P L puis SPL - et n'obtiendra, s'il le mérite, qu'un seul diplôme S.M.A. ... d'où le nombre d' "examens réussis" supérieur à celui des diplômes S.M.A. attribués (cf. fiche 6).

B I L A N DÉTAILLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 AU G S M A de SAINT-JEAN DU MARONI

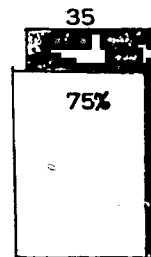
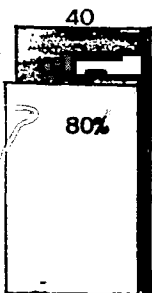
1983

1984

1985

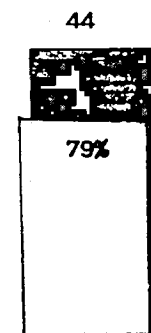
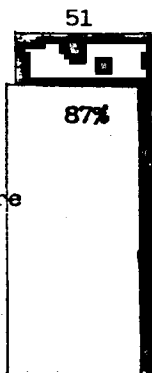
FILIÈRE BOIS

- Menuiserie
- Coffrage-boisage
- Charpente-bois
- Sciage-affûtage



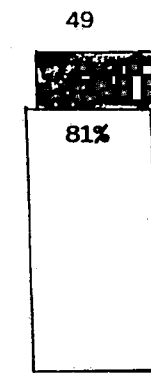
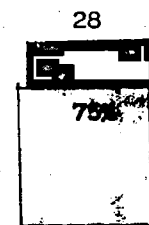
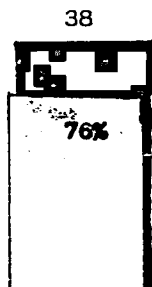
BÂTIMENT

- Installation sanitaire
- Peinture
- Electricité



MÉCANIQUE

- Mécanicien motoriste
Essence et Diésel
- Réparation engins
de chantiers
- Tôlerie-Carosserie-
Peinture



TOTAL

EXAMEN
RÉUSSITE

~~105~~ 81 %

105

1983

~~78~~ 67 %

78

1984

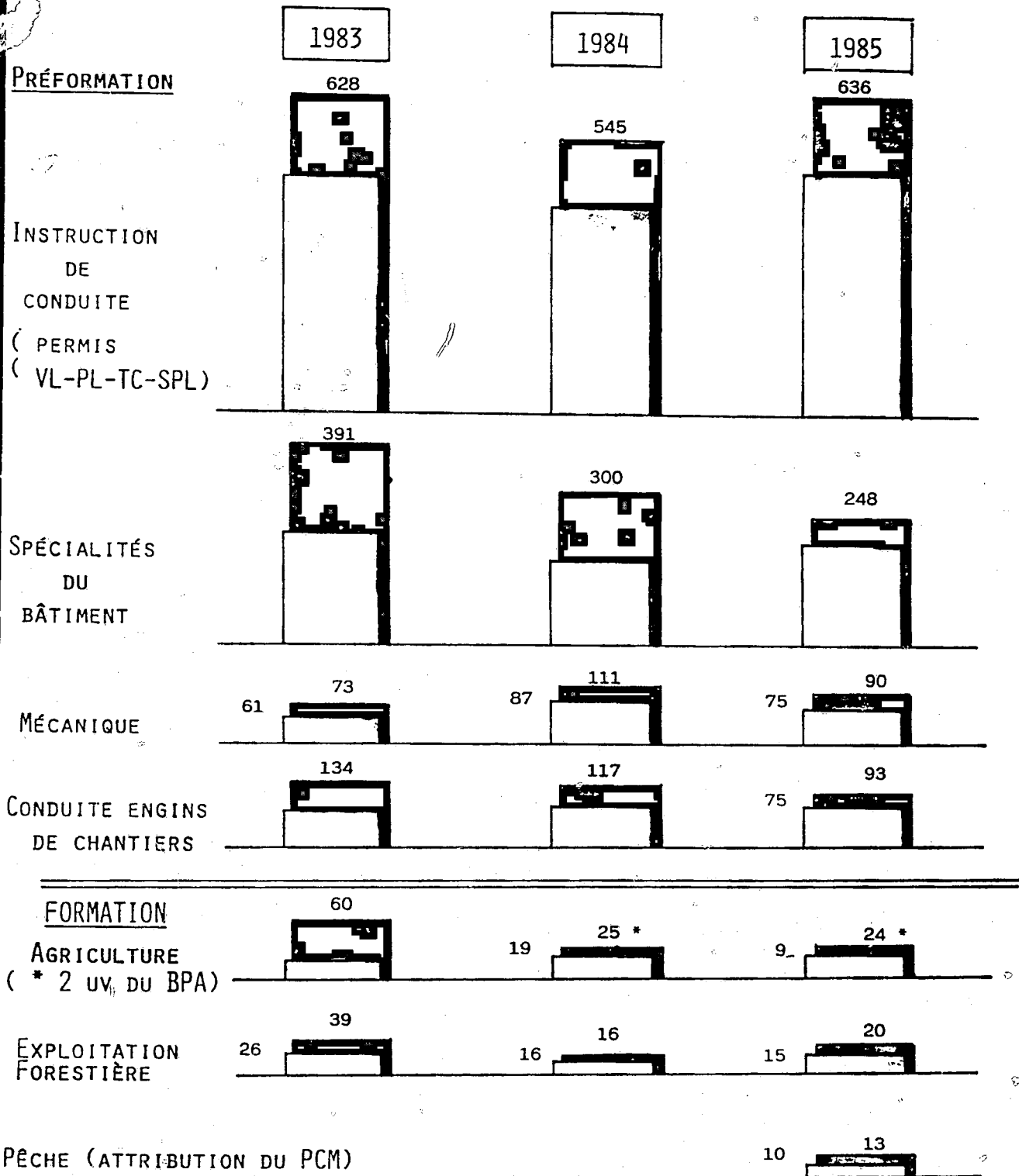
~~101~~ 79 %

101

1985

Légende :  Nombre de stages ouverts
 Nombre d'examens réussis

BILAN DÉTAILLÉ DE LA PRÉFORMATION PROFESSIONNELLE
 DANS LES RÉGIMENTS DU SMA DE MARTINIQUE - GUADELOUPE - GUYANE



Légende : Nombre de stages ouverts
 Nombre d'examens réussis.

QUELQUES EXEMPLES DE CHANTIERS-ECOLE REALISES DEPUIS LA CREATION DU S.M.A.

EN MARTINIQUE

- . nombreuses pistes en forêt au profit de l'ONF ou des collectivités locales.
- . Défrichage de futurs terrains agricoles, désenclavement
- . 40 km de routes dans le Sud (le Diamant, Rivière-Pilote le Marin).
- . Construction de quatre fermes pilote et préparation du terrain (39 ha).
- . Réalisation d'aires de sport.
- . Construction de bâtiments et logements sociaux (plus de 100 logements).

EN GUADELOUPE

- . Aérodrômes aux Saintes (Terre de Bas et Terre de Haut).
- . Aérodrôme à Saint-Martin (Saline de Grand -Case)
- . Routes diverses (Grande Vigie - Porte d'enfer) (environ 60 km).
- . Piste des crêtes à la Désirade.
- . Aménagement de terrains divers (aires de sport, lotissements)
- . Construction de logements sociaux.

EN GUYANE

- . Près de 200 km de pistes en forêt équatoriale (Route de l'Est.
- . Pistes de Roura-Kaw, d'Apatou .
- . Création ou amélioration de pistes d'aviation (Régina, Saint-Georges, Maripasoula).
- . Construction de bâtiments troupe et de logements.

A LA REUNION

- . Travaux au profit du développement agricole des "hauts" de l'île depuis plusieurs années :
 - réalisation de routes de désenclavement,
 - construction de bâtiments : fermes ou étables,
 - terrassements de plateforme pour habitat.
- . Chantier au profit des communes ou collectivités locales dans le cadre du "bull de l'Amitié".